

**Annexe 1 :**

PLAN D'ACTION CANTONAL SANTÉ PSYCHIQUE (PAC)



# Plan d'action cantonal (PAC)

## Santé psychique NE

Enfants et adolescents

Neuchâtel – février 2017

Lysiane Ummel Mariani  
Joanne Schweizer Rodrigues

Approuvé par le Chef du Département des finances et de la santé le ...

## Contenu

Partie I – Résumé.....	3
Vision .....	3
Groupes cibles et thèmes.....	3
Objectifs .....	3
Durée .....	3
Etapas.....	3
Budget .....	4
Partie II – Concept .....	6
1. Situation initiale.....	6
1.1. Au niveau national.....	6
1.2. Au niveau cantonal.....	6
2. Motifs à l’origine du programme .....	11
3. Groupes cibles, settings et méthodes .....	13
4. Vision, objectifs et mesures .....	14
4.1. Vision .....	14
4.2. Objectifs.....	14
5. Organisation .....	16
6. Partenaires privilégiés .....	16
7. Evaluation et monitoring.....	16
Partie III – Calendrier.....	17
Partie IV – Budget.....	18
Partie V - Métainformations.....	19
Liste des abréviations .....	20
Annexes .....	20

NB : L'ensemble des fonctions ou professions mentionnées dans ce document s'entendent aussi bien au féminin qu'au masculin. Cependant, pour des raisons de lisibilité du texte, le masculin neutre a été retenu au niveau de la rédaction.

## Partie I – Résumé

### Vision

La vision du programme est la suivante : *Les enfants et les adolescents ainsi que les adultes qui les encadrent (multiplicateurs) sont en bonne santé psychique et ont un environnement de vie favorable à leur santé psychique. Ils connaissent, et font appel le cas échéant, aux ressources cantonales à même de les soutenir dans les situations de vie difficiles. Les principaux troubles sont en diminution et/ou mieux dépistés et pris en charge. L'égalité des chances en matière de santé psychique et d'accès aux ressources est notamment recherchée.*

### Groupes cibles et thèmes

Ce PAC concerne le module santé psychique – enfants et adolescents (module C), soit de -9 mois à 20-25 ans environ.

Il est complémentaire au PAC Alimentation & Activité physique préexistant concernant le même public cible. Il sera complété par les deux modules en lien avec les personnes âgées, en principe en 2018. A terme, les quatre modules seront mis en œuvre dans le canton et intégré dans un concept commun.

### Objectifs

Les objectifs du programme sont résumés dans le tableau ci-après.

### Durée

Le programme se déroule sur quatre ans, dès acceptation par Promotion santé suisse, soit en principe de début juillet 2017 à fin juin 2021. Il pourra cependant être révisé le cas échéant en cours de période, notamment afin d'être adapté en un concept commun avec le PAC A&A, dont le contrat s'achève fin 2019.

### Étapes

Dépôt : 12 avril 2017

Réponse PSCH : 15 juin 2017

Début de la mise en œuvre : 1 juillet 2017, pour une durée de 4 ans

Rapports intermédiaires et annuels chaque année à fin mars et fin novembre

Rapport définitif fin 2021

## Budget

Le budget total est de 788'000 CHF pour les quatre ans, répartis 50% - 50% entre l'Etat de Neuchâtel et PSCH.

	2017 (6m)	2018	2019	2010	2021 (6m)	Total
<b>Total Dépenses</b>	<b>101'000.-</b>	<b>190'500.-</b>	<b>183'500.-</b>	<b>183'500.-</b>	<b>127'000.-</b>	<b>785'500.-</b>
Soutien Canton	65'000.-	90'000.-	98'000.-	98'000.-	68'000.-	419'000.-
Soutien PSCH	45'000.-	93'000.-	93'000.-	93'000.-	45'000.-	369'000.-
<b>Total recettes</b>	<b>110'000.-</b>	<b>183'000.-</b>	<b>191'000.-</b>	<b>191'000.-</b>	<b>113'000.-</b>	<b>788'000.-</b>
Différence recettes - dépenses	9'000.-	-7'500.-	7'500.-	7'500.-	-14'000.-	2'500

Le budget détaillé se trouve en annexe.

Objectifs cantonaux détaillés	Mots clefs	Mesures
<p>D'ici 2021, les enfants, les adolescents et leurs personnes de référence sont <b>conscients</b> que chacun(e) peut traverser des situations difficiles. Ils <b>valorisent la recherche d'aide</b> et <b>connaissent les offres</b> de conseil/soutien disponibles dans leurs cadres de vie.</p>	<p><b>Déstigmatisation</b></p> <p><b>Oser parler et demander de l'aide</b></p> <p><b>Connaître les ressources locales d'aide</b></p>	<p>I1 : FemmesTISCHE                      I2 : Animations en classe ou lieux d'accueils des jeunes                      I3 : Promotion de la santé psychique des LGBT                      I4 : Promotion de la santé à la Maison de santé                      I5 : Ateliers médias</p> <p>P1 : Distribution de la brochure « Promouvoir la santé dès le plus jeune âge » à la consultation des 34 semaines.                      P2 : ANAAP et Infoentraide</p> <p>C1 : Santépsy.ch                      C2 : Information et sensibilisation des jeunes, dans les écoles et les lieux de formation</p> <p>R1 à R4 : Les activités de mises en réseau sont transversales aux trois objectifs et décrites dans une section spécifique</p>
<p>D'ici 2021, le canton, les communes et les infrastructures accueillant des enfants, des adolescents ou leurs familles sont <b>organisés de manière à promouvoir la santé mentale</b> et à <b>renforcer les compétences / ressources</b> des enfants et des adolescents</p>	<p><b>Intégrer la thématique dans les lieux de vie (settings)</b></p>	<p>I6 : Tina et Toni +                      I7 : Analyse des besoins crèches et parascolaires                      I8 : Appel à projets Centres d'animation socio-culturelle                      I9 : Analyse des besoins des enfants dont les parents souffrent de problèmes psychiques</p> <p>P3 : Centres de puériculture et dépistage DPP                      P4 : Promotion de la santé psychique dans le cadre scolaire</p> <p>C3 : Campagne HBI - Healthy Body Image</p>
<p>D'ici 2021, les <b>professionnels multiplicateurs</b> du canton de Neuchâtel sont <b>formés et sensibilisés</b> à l'importance de la promotion de la santé mentale dans le but de <b>mieux intervenir en cas de besoin</b> et de renforcer les ressources / compétences</p>	<p><b>Formation des mutiplicateurs</b></p> <p><b>Mieux intervenir en cas de besoin</b></p>	<p>I10 : Formation «Faire face au risque suicidaire»                      I11 : Formations «à la carte»                      I12 : Sensibilisation des parents « Il n'y a pas qu'une seule façon d'éduquer »                      I13 : Mise en œuvre d'un programme d'intervention autour d'un "hotspot"</p>

## Partie II – Concept

### 1. Situation initiale

#### 1.1. Au niveau national

Au niveau national, la thématique de la santé mentale<sup>1</sup> gagne en importance depuis plusieurs années, en raison de l'impact de cette thématique pour la santé publique de notre pays. Les principales connaissances scientifiques à ce sujet ne sont pas reprises ici puisqu'elles sont mentionnées extensivement dans le Rapport de base n° 6 de Promotion santé suisse *La santé psychique au cours de la vie*<sup>2</sup>.

La préoccupation pour cette thématique est notamment à l'origine en 2004 du projet de Stratégie nationale visant à protéger, à promouvoir, à maintenir et à rétablir la santé psychique de la population en Suisse, de la création en 2011 du Réseau santé psychique suisse, dans lequel notre canton est activement impliqué depuis le début, et récemment du lancement des travaux en vue d'une Stratégie nationale de prévention du suicide.

De plus, la santé psychique est l'une des priorités du Dialogue Politique nationale de la santé. Dans ce cadre, un rapport intitulé *Projet-dialogue sur la santé psychique* a été déposé le 3 novembre 2014. Ce dernier fait apparaître des besoins et propose des mesures dans quatre champs d'action, en particulier:

- 1) sensibilisation et destigmatisation;
- 2) actions de promotion de la santé, de prévention et de détection précoce;
- 3) politiques publiques et
- 4) défense des intérêts, structures et ressources.

A noter également que le canton de Neuchâtel participe très activement à un groupe de travail latin concernant cette thématique, rattaché à la Commission latine de prévention et de promotion de la santé (CPPS), et qui a débouché notamment sur la création du site [www.santepsy.ch](http://www.santepsy.ch) lancé officiellement le 10 octobre 2016.

#### 1.2. Au niveau cantonal

Au niveau cantonal, la santé mentale est une priorité cantonale de promotion de la santé depuis 2009 déjà. En effet, elle figure explicitement comme telle dans le **Plan directeur de prévention et de promotion de la santé**, approuvé par le Conseil d'Etat le 23 avril 2009. Le **Plan cantonal de santé mentale**, qui découle de ce plan directeur, a été validé par le Conseil d'Etat le 13 mars 2013. Ce Plan décrit les intentions neuchâteloises en la matière en 10 objectifs et reste la base conceptuelle globale du présent concept de Plan d'action cantonal.

---

<sup>1</sup> Nous utilisons, dans le cadre de ce document, les termes de santé mentale et de santé psychique comme synonymes.

<sup>2</sup> *Rapport 6, La santé psychique au cours de la vie, Rapport de base, Promotion santé suisse, avril 2016*

Cette priorité a été clairement ré-exprimée dans la [Stratégie cantonale de prévention et de promotion de la santé](#), approuvée par le Conseil d'Etat neuchâtelois le 11 janvier 2016 (à consulter sous [www.ne.ch/promotionsante](http://www.ne.ch/promotionsante)).

On peut y apprendre notamment que les troubles psychiques sont actuellement très répandus en Suisse, ainsi que dans notre canton (13% de la population de notre pays déclare souffrir de problèmes psychiques moyens et près de 5% de problèmes psychiques importants, selon le Monitoring 2016 de L'Obsan, *La santé psychique en Suisse*<sup>3</sup>). En effet, les différents indicateurs neuchâtelois concernant la santé psychique, analysés dans le [Rapport de base sur la santé pour le canton de Neuchâtel](#)<sup>4</sup> sont tous moins favorables que la moyenne Suisse. On observe en particulier un faible sentiment de maîtrise de la vie, plus de symptômes graves de dépression et un taux de rentes AI pour causes psychiques très élevé. A noter également que le Canton de Neuchâtel connaît les taux de chômage, de divortialité et d'endettement parmi les plus hauts du pays, qui sont des déterminants importants de la santé psychique.

***Quelques indicateurs en lien avec la santé psychique, sur la base du Rapport de base sur la santé pour le canton de Neuchâtel, données ESS 2012 (les différences statistiquement significatives entre NE et CH sont indiquées par un \*, entre hommes NE et femmes NE par \*\*)***

	NE	CH
Proportion de personnes ayant des <b>problèmes psychiques moyens à importants</b> - total	24.9*	18
Proportion de personnes ayant des problèmes psychiques moyens à importants – <b>femmes</b>	31.8*/**	20.8
Proportion de personnes ayant des problèmes psychiques moyens à importants - <b>hommes</b>	17.3	15.1
Proportion de personnes ayant un <b>faible sentiment de maîtrise</b> de la vie - total	27.5*	20.6
Proportion de personnes ayant un faible sentiment de maîtrise de la vie – <b>femmes</b>	29.4	22.1
Proportion de personnes ayant un faible sentiment de maîtrise de la vie - <b>hommes</b>	25.7	19.1
Proportion de personnes ayant des <b>symptômes dépressifs</b> – total	7.6	6.5
Proportion de personnes ayant des symptômes dépressifs – <b>femmes</b>	9	7.2
Proportion de personnes ayant des symptômes dépressifs – <b>hommes</b>	6.3	5.8
Proportion des personnes ayant des <b>sentiments de solitude</b> – total	41	36.1
Proportion des personnes ayant des sentiments de solitude – <b>femmes</b>	50.6*/**	42.4
Proportion des personnes ayant des sentiments de solitude- <b>hommes</b>	30.2	29.5
Proportion de personnes ayant <b>une ou plusieurs personnes de confiance</b> – total	95.2	95.7
Proportion de personnes ayant une ou plusieurs personnes de confiance – <b>femmes</b>	94.8	96

<sup>3</sup> *La santé psychique en Suisse, Monitoring 2016, Obsan Rapport 72, Daniela Schuler et al, 9.12.16*

<sup>4</sup> *Rapport de base sur la santé pour le canton de Neuchâtel, Exploitations standardisées des données de l'Enquête suisse sur la santé 2012 et d'autres bases de données, Obsan, Dossier 37, 2014*



Proportion de personnes ayant une ou plusieurs personnes de confiance – <b>hommes</b>	95.6	95.4
Proportion de personnes qui ont consommé des médicaments la semaine précédant l'enquête - total	58*	48.6
Proportion de personnes qui ont <b>consommé des médicaments</b> la semaine précédant l'enquête – <b>femmes</b>	60.9*	53.2
Proportion de personnes qui ont consommé des médicaments la semaine précédant l'enquête - <b>hommes</b>	54.9*	43.8
Proportion de personnes subissant des <b>nuisances au travail</b> - total	56.8	49.7
Proportion de personnes subissant des nuisances au travail – <b>femmes</b>	48.3	41.6
Proportion de personnes subissant des nuisances au travail - <b>hommes</b>	64	56.5
Proportion de personnes <b>satisfaites au travail</b> - total	82.1	88.3
Proportion de personnes satisfaites au travail – <b>femmes</b>	83.3	89.4
Proportion de personnes satisfaites au travail – <b>hommes</b>	81.2	87.4
Proportion de personnes qui estiment (« plutôt) difficile » de <b>retrouver un emploi comparable</b> en cas de perte d'emploi – total	54	52.2
Proportion de personnes qui estiment (« plutôt) difficile » de retrouver un emploi comparable en cas de perte d'emploi – <b>femmes</b>	62.6	55.1
Proportion de personnes qui estiment (« plutôt) difficile » de retrouver un emploi comparable en cas de perte d'emploi – <b>hommes</b>	46.7	50.3

Si les troubles psychiques font partie des maladies les plus fréquentes, ils comptent également parmi les plus handicapants. Ils amoindrissent la qualité de vie des personnes concernées, entravant leur capacité à accomplir les activités de la vie quotidienne et à travailler. Ils représentent une grande souffrance, pour les personnes qui en sont atteintes et pour leurs proches. Les troubles psychiques ont également un impact économique. La baisse de la productivité et les absences prolongées du travail occasionnent, en effet, des coûts importants.

Alors que les données à disposition montrent que les interventions et les stratégies visant à promouvoir la santé mentale et à prévenir les troubles psychiques sont efficaces et donnent des résultats dans les domaines sanitaire, social et économique, selon l'OMS, seul 3 à 5% des programmes et projets de promotion de la santé concernaient des aspects de santé psychique (données 2004).

**Pour toutes ces raisons, la Stratégie cantonale de prévention et de promotion de la santé a réaffirmé que la santé mentale est une priorité de promotion de la santé pour notre canton et a posé les objectifs suivants:**

**Objectif de santé (suivi de la tendance):**

***D'ici 2026, la santé mentale de la population neuchâteloise s'améliore.***

Indicateurs:

- ↘ taux de décès par suicide
- ↘ taux de la population avec problèmes psychiques moyens ou importants
- ↗ taux de la population avec problèmes psychiques moyens ou importants ayant bénéficié d'un traitement les 12 derniers mois
- ↗ taux de la population ayant un sentiment de maîtrise de la vie moyen à élevé.

**Objectif de processus/d'activité**

***D'ici 2022, le plan de santé mentale est la référence en la matière pour les professionnels et les organisations concernés du canton ainsi que les services de l'Etat et se concrétise dans divers settings.***

Indicateurs:

Reference est faite au plan de santé mentale dans les contrats de prestations des principaux acteurs, notamment CNP, ANNAP et Info-entraide ainsi que lors des collaborations en la matière entre les services de l'Etat.

Au moins 1 formation annuelle est mise sur pied (ou promue spécifiquement) pour les professionnels relais et permet à ces derniers de mieux détecter et intervenir en situation de crise.

Au moins une action tout public aura lieu par année (objectifs: connaissance des ressources existantes et déstigmatisation des problèmes psychiques)

A noter par ailleurs qu'une commission permanente du Conseil d'Etat traite de ces questions et assure le suivi de la mise en œuvre du Plan cantonal. Il s'agit de la **Commission cantonale de psychiatrie et de santé mentale**. De nombreux services, institutions, associations et autres organismes du canton sont également impliqués dans la mise en œuvre de ce plan. Des échanges et des collaborations ont déjà été instaurés avec un grand nombre d'entre eux. Parmi les acteurs majeurs, citons le Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP), l'Association neuchâteloise d'accueil et d'action psychiatrique (ANAAP), ainsi que les organismes représentés dans la Commission cantonale de psychiatrie et de santé mentale. Un accent particulier a également été mis sur le développement des contacts avec les services et offices de l'administration cantonale concernés par les questions de santé mentale.

Un programme concret a vu le jour, dans le but de concrétiser les objectifs du Plan cantonal. Il s'agit du programme « Surmonter les crises de vie et prévenir le suicide ». Il vise à intervenir très en amont de la crise suicidaire, par des activités globales de promotion de la santé et des ressources personnelles, par la déstigmatisation des problématiques de santé psychiques, par la promotion des ressources d'aide existantes et la valorisation de la recherche d'aide, ainsi que par des activités de formation des multiplicateurs.

Les messages clefs retenus par le comité de pilotage institué au début de la campagne sont les suivants :

---

*\*Tout le monde peut traverser une période de crise ou de souffrance psychique, les causes sont multiples et complexes*

*\*On peut en sortir*

*\*En parler, ça aide*

*\*Il y a des ressources d'aide et de prise en charge dans le canton*

---

Parmi les activités concrètes découlant de ce projet, mentionnons :

**Coordination générale** à travers la Commission cantonale de psychiatrie

**Formation des professionnels** sous l'égide entre autres du (CNP) – Groupe Romand de Prévention du Suicide (GRPS)

### *Interventions*

- ***auprès des professionnels***: par différentes activités de mise en réseau, formations, contacts privilégiés ;
- ***auprès des jeunes***: via les activités de la santé scolaire, différentes activités de sensibilisation « à la carte » auprès des écoles du secondaire II (distribution BD *Les Autres* ; concours avec une classe pour la réalisation d'un film de sensibilisation, diffusé ensuite dans les cinémas du canton ; concours avec une classe autour de l'a réalisation d'une œuvre graphique reproduite sur un sac en coton et distribuée ensuite largement; etc...), collaboration avec Pro Juventute et Stop Suicide ;
- ***auprès des médias***: ateliers de sensibilisation, liste des ressources, concours et banque d'images en discussion ;
- ***auprès d'autres publics***: via les mandats de prestations ou collaborations qui lient le Service de la santé publique aux acteurs concernés: CNP, ANAAP, HNE-Centres de puériculture (protocole de détection de la dépression post-partum), Info-entraide ou les organismes de promotion de la santé en générale ;

***Information générale*** et inventaire des acteurs: [santepsy.ch](http://santepsy.ch)

Le présent PAC reprend les grandes lignes des messages et activités ci-dessus, axés spécifiquement sur les enfants et les adolescents. Il les élargi encore d'avantage du côté de la promotion de la santé.

## **2. Motifs à l'origine du programme**

***Nécessité*** : Dans notre canton, comme en Suisse, la santé mentale est une priorité de santé publique. Plusieurs statistiques concernant le canton ont été mentionnées plus haut, confirmant cette nécessité. Des prestations de qualité existent déjà dans le canton, mais leur intégration sous forme de programme permettra de les renforcer, de les mettre en synergie, de les faire mieux connaître et de garantir leur mise en réseau. L'accent sera mis sur les jeunes en âge de scolarité – obligatoire et post-obligatoire- ainsi que sur les familles. L'objectif est de valoriser et de renforcer l'existant et d'améliorer l'accessibilité des prestations existantes. De ce fait, il n'a aura donc pas un nombre important de projets nouveaux, mais plutôt des soutiens ciblés à des prestations existantes, afin de renforcer leur impact auprès du public cible. Un accent sera également mis sur la communication, à travers les canaux et réseau existants, notamment afin de participer à briser le tabou autour des thématiques de santé mentale et faire connaître les ressources existantes. L'objectif est donc de capitaliser sur l'existant, en y insufflant une réflexion sur la santé mentale.

**Besoins** : Un important travail d'analyse de la littérature, de la situation spécifique du canton et de consultation des acteurs cantonaux a été mené lors de l'élaboration du *Plan cantonal de santé mentale de 2013*<sup>5</sup>, travail renouvelé lors de l'élaboration du présent PAC. Les besoins cantonaux ont été traduits dans les dix objectifs du Plan cantonal, pour la population dans son ensemble. Le présent PAC santé psychique se donne comme but de promouvoir l'égalité des chances pour tout un chacun, c'est pour cette raison qu'il met un accent particulier sur certaines phases de vie ou populations vulnérables : le secondaire II, les enfants dont les parents souffrent de problèmes psychiques, les personnes souffrant de problèmes psychiques elles-mêmes, les LGBT<sup>6</sup> ou d'autres populations souffrant de discrimination. Plusieurs domaines ont également été identifiés, qui mériteraient un approfondissement de l'analyse de la situation avant d'entreprendre des mesures concrètes, permettant notamment d'agir sur ces settings spécifiques. Il s'agit, par exemple, de mieux connaître les besoins des crèches et structures parascolaires, qui ont exprimé être confrontés de manière importante à ces thématiques, mais sans que des mesures concrètes ne soient encore pressenties. Cette analyse des besoins ira de pair avec une analyse des besoins en matière de santé sexuelle, les deux étant fortement reliées. Enfin, une des thématiques récurrentes à la commission de psychiatrie est de déterminer comment soutenir au mieux les enfants dont les parents souffrent de problèmes psychiques. Depuis plusieurs mois également, il semblerait qu'un hotspot en matière de suicide ait été identifié dans le canton. Sur impulsion de la police, un groupe de travail a été initié par le SCSP et devrait déboucher, à terme, sur un plan d'interventions préventives, encouragées par les expériences positives mentionnées à ce sujet dans la littérature.

**Expériences négatives et positives** : Parmi les expériences positives, citons le fait que le canton de Neuchâtel a déjà l'expérience de la gestion d'un PAC (PAC A&A depuis 2007), connaît bien le réseau et travail déjà régulièrement avec des partenaires de provenances professionnelles très diversifiées. La collaboration est étroite avec le reste de la Suisse romande ainsi qu'au sein de l'Association suisse des responsables cantonaux de la promotion de la santé (ARPS). Au niveau des expériences « négatives », nous pouvons mentionner la difficulté, parfois, à faire participer activement les acteurs multiplicateurs, dont ce n'est pas la mission première, non pas par manque d'intérêt, mais de temps ou de ressources. Il s'agit dans ce cas de faire un travail de conviction (*advocacy*) pour que la thématique monte dans les priorités des multiplicateurs concernés.

**Conditions cadres cantonales et synergies avec d'autres programmes** : Comme nous l'avons mentionné, dans notre canton, une partie importante de la population est en situation de

---

*Parmi ses mesures phares, le Programme de législation 2014-2017 mentionne la promotion de la santé et indique que « les mesures de promotion de la santé et de prévention sont les plus efficaces et peuvent même conduire à réduire ou à contenir les coûts de l'ensemble du dispositif sanitaire »*

---

vulnérabilité liée sans doute aux hauts taux de chômage, d'endettement ou de divortialité pour ne citer que quelques facteurs. Parallèlement, la thématique de la promotion de la santé bénéficie d'un soutien politique important, comme le confirme le *Programme de législation 2014-2017* et la *Stratégie cantonale 2016-2026* déjà mentionnée. Grâce à ce soutien, le canton a pu légitimement développer plusieurs nouveaux programmes dont les objectifs entrent totalement en cohérence avec le présent PAC. Mentionnons notamment le *PAC A&A*, le projet *Migration et Santé* soutenu par l'Office

---

<sup>5</sup> Disponible sur [www.ne.ch/promotionsante](http://www.ne.ch/promotionsante) - rubrique santé mentale

<sup>6</sup> Lesbiennes-gay-bisexuels-transsexuels, mentions auxquelles on rajoute parfois IQ -intersexuels et queer

fédéral de la santé publique (OFSP), la conception actuellement en cours d'un *Programme de santé sexuelle et reproductive*, la réorganisation en profondeur des bases règlementaires du *système de santé scolaire*, dont la concrétisation est également en cours, la création d'une *Maison de santé* pour la santé des requérants d'asile, ou encore la conception d'un *Programme alcool*. Parmi les mesures structurelles d'autres départements, mentionnons également le soutien à la *ligne 147* ou la *politique d'encouragement de l'intégration précoce* du Service de la cohésion multiculturelle (COSM) par exemple. Le présent PAC va essentiellement capitaliser sur ces bases préexistantes et développer certains aspects de manière plus approfondie. *Ce qui manque encore, c'est une véritable réflexion sur les possibilités de promotion de la santé psychique dans le domaine de l'entreprise et du travail*. Cela concerne en priorité un public adulte, mais également le public « jeunes », dont les apprentis ou les jeunes en formation. Il n'a cependant pas été possible, au vu des ressources actuelles, d'intégrer cette thématique dans le cadre de ce PAC. Ce sera par contre une lacune à combler le cas échéant dans une deuxième phase.

### 3. Groupes cibles, settings et méthodes

*Groupe cibles* : prioritairement les *enfants, leurs familles ainsi que les adolescents en âge de scolarité secondaire I et II, de même que certaines populations vulnérables*. Ces groupes cibles ressortent comme particulièrement pertinents en ce qu'ils sont dans une phase d'évolution importante, d'une part pour les familles par l'arrivée des enfants, d'autre part pour les adolescents, par le passage entre l'enfance et l'âge adulte, moment de nombreuses transitions, au niveau professionnel, de la structure du foyer, au niveau de l'autonomie financière, au niveau de la vie affective et de l'entrée dans une sexualité active, etc. Il y a donc un cumul d'événements stressants.

Relevons par exemple que la moitié des troubles psychiques durables sont déjà présents à 14 ans, et les trois-quarts avant 25 ans. Dans le canton de Neuchâtel, 22.5% des 15-34 ans souffrent de problèmes psychiques moyens à importants. Or, selon certaines études, jusqu'à 75% des jeunes en souffrance psychique ne seraient pas pris en charge. Cette période est donc également charnière pour permettre aux personnes concernées de reconnaître la problématique et rechercher, si besoin, une aide appropriée.

Parallèlement, les jeunes sont plus enclins à rechercher de l'aide face à des problèmes de santé psychique s'ils.

- Disposent de certaines connaissances au sujet de la santé mentale et des ressources d'aide,
- Se sentent capables d'exprimer leurs sentiments,
- Ont établi des relations de confiance avec des personnes susceptibles de leur procurer de l'aide.

La PAC visera donc à toucher le plus de settings possibles, concernant ces groupes cibles, dans une approche par *phases de vie*, essentiellement par des mesures de formation-sensibilisation, de communication (faire connaître les ressources existantes et lutter contre la stigmatisation) d'intégration de la question de la santé psychique dans les activités existantes et de valorisation de

ces dernières. Ceci également dans une optique de **durabilité** et de pérennisation des mesures. La **mise en réseau** est à cet égard essentielle. Seront notamment concernés : les écoles et les lieux de formation, ainsi que les structures professionnelles d'animation socio-culturelle (« centres de loisirs »). Le grand défi sera par contre de toucher également les enfants et adolescents qui ne sont plus insérés dans ces lieux. Des efforts de mise en réseau seront donc à faire également avec les professionnels du domaine social ou de la santé. Parmi les multiplicateurs concernés, citons: les enseignants, les éducateurs, les parents, la police, les professionnels de la santé ou les travailleurs sociaux par exemple. Des actions pour et avec le grand public seront également organisés afin de travailler sur l'objectif de déstigmatisation.

niveau des méthodes, le PAC poursuit résolument une vision de **salutogenèse**, les interventions cherchant notamment à renforcer les compétences du public cible, afin de lui permettre de prendre activement soin de sa santé psychique (interventions dans les settings) ainsi qu'à donner les connaissances nécessaires pour réagir adéquatement en cas de survenu d'un problème de santé psychique. Enfin, une grande importance est accordée à la préparation des professionnel-le-s multiplicateurs, afin qu'ils soient à même d'accueillir les questionnements du groupe cible.

### **Vision, objectifs et mesures**

---

*Les enfants et les adolescents ainsi que les adultes qui les encadrent (multiplicateurs) sont en bonne santé psychique et ont un environnement de vie favorable à leur santé psychique. Ils connaissent, et font appel le cas échéant, aux ressources cantonales à même de les soutenir dans les situations de vie difficiles. Les principaux troubles sont en diminution et/ou mieux dépistés et pris en charge. L'égalité des chances en la matière de santé psychique et d'accès aux ressources est notamment recherchée.*

---

#### **4.2. Objectifs**

Les objectifs du programme cantonal découlent notamment des objectifs C3, C4 et C5 des conditions cadres de Promotion santé suisse. Ils sont résumés ci-dessous, avec des mots clefs et en regard des mesures correspondantes.

Objectifs	Mots clefs	Mesures
<p>D'ici 2021, les enfants, les adolescents et leurs personnes de référence sont <b>conscients</b> que chacun(e) peut traverser des situations difficiles. Ils <b>valorisent la recherche d'aide</b> et <b>connaissent les offres</b> de conseil/soutien disponibles dans leurs cadres de vie.</p>	<p><i>Déstigmatisation</i></p> <p><i>Oser parler et demander de l'aide</i></p> <p><i>Connaître les ressources locales d'aide</i></p>	<p>I1 : FemmesTISCHE                      I2 : Animations en classe ou lieux d'accueils des jeunes                      I3 : Promotion de la santé psychique des LGBT                      I4 : Promotion de la santé à la Maison de santé                      I5 : Ateliers médias</p> <p>P1 : Distribution de la brochure « Promouvoir la santé dès le plus jeune âge » à la consultation des 34 semaines.                      P2 : ANAAP et Infoentraide</p> <p>C1 : Santépsy.ch                      C2 : Information et sensibilisation des écoles et lieux de formations</p> <p>R1 à R4 : Les activités de mises en réseau sont transversales aux trois objectifs et décrites dans une section spécifique</p>
<p>D'ici 2021, le canton, les communes et les infrastructures accueillant des enfants, adolescents ou leurs familles sont <b>organisés de manière à promouvoir la santé mentale</b> et à <b>renforcer les compétences / ressources</b> des enfants et des adolescents</p>	<p><i>Intégrer la thématique dans les lieux de vie (settings)</i></p>	<p>I6 : Tina et Toni +                      I7 : Analyse des besoins crèches et parascolaires                      I8 : Appel à projets Centres d'animation socio-culturelle                      I9 : Analyse des besoins des enfants dont les parents souffrent de problèmes psychiques</p> <p>P3 : Centres de puériculture et dépistage DPP                      P4 : Promotion de la santé psychique dans le cadre scolaire</p> <p>C3 : Campagne HBI - Healthy Body Image</p>
<p>D'ici 2021, les <b>professionnels multiplicateurs</b> du canton de Neuchâtel sont <b>formés et sensibilisés</b> à l'importance de la promotion de la santé mentale dans le but de mieux intervenir en cas de besoin et de renforcer les ressources / compétences</p>	<p><i>Formation des mutiplicateurs</i></p> <p><i>Mieux intervenir en cas de besoin</i></p>	<p>I10 : Formation «Faire face au risque suicidaire»                      I11 : Formations «à la carte»                      I12 : Sensibilisation des parents « Il n'y a pas qu'une seule façon d'éduquer »                      I13 : Mise en œuvre d'un programme d'intervention autour d'un "hotspot"</p>

A noter que les objectifs sont décrits de manière extensive dans l'annexe 1 et les mesures le sont dans l'annexe 2.



## 5. Organisation

<b>« Donneur d'ordre » et signataire du contrat</b>	Département des finances et de la santé	M. Laurent Kurth
<b>Responsabilité stratégique</b>	SCSP - Déléguée à la promotion de la santé	Mme Lysiane Ummel Mariani 0.7 EPT, dont environ 0.15 EPT pour le PAC santé psychique
<b>Responsabilité opérationnelle</b>	SCSP - chargée de programme SM	Mme Joanne Schweizer Rodrigues 0.6 EPT
<b>Comité de pilotage et suivi scientifique</b>	Commission cantonale de psychiatrie et santé mentale – Présidence : SCSP-médecin cantonal	Présidence Dr Claude-François Robert, environ 0.05 EPT + temps de travail des membres

## 6. Partenaires privilégiés

Le PAC capitalisera autant que possible sur les ressources et compétences déjà bien existantes dans le canton. **Les membres de la commission de promotion de la santé et de prévention ainsi que ceux de la commission cantonale de santé mentale** ont été intégrés au processus de conception de ce PAC et ont été consultés formellement sur la dernière version en décembre 2017.

Sont par ailleurs à mentionner comme partenaires déjà fortement impliqués, outre les membres des deux commissions déjà mentionnées, les organismes suivants (liste non exhaustive) : l'ANAAP, le CNP, Stop Suicide, Infoentraide, Parlons-en, le Groupe Sida Neuchâtel, les Services de l'enseignement obligatoire (SEO) et des formations post-obligatoires et de l'orientation (SFPO), Médecins du Monde, la Croix-Rouge neuchâteloise, As'trame ou l'Association l'Education donne de la force, pour n'en citer que quelques uns.

## 7. Evaluation et monitoring

Le canton de Neuchâtel finance, chaque 5 ans, un sur-échantillonnage cantonal lors de l'Enquête suisse sur la santé, afin de pouvoir suivre l'évolution de la situation au niveau épidémiologique, notamment en lien avec les objectifs de la *Stratégie cantonale de prévention et de promotion de la santé*.

Plus spécifiquement dans le cadre de ce PAC santé psychique, le SCSP procédera annuellement à **l'auto-évaluation de l'atteinte des objectifs de chacune des mesures**, selon les indicateurs définis dans le tableau des impacts. Cette analyse est restituée à Promotion santé suisse sous forme de rapport d'évaluation selon le modèle et l'échéancier proposé par Promotion santé suisse. Un rapport final fera la synthèse des données récoltées pendant les quatre ans et procédera à l'analyse de l'atteinte des objectifs.

Plusieurs mesures sont encore, dans le présent concept, à l'état d'objectifs généraux et le SCSP consacrera l'année 2017 à faire une analyse plus poussée de la situation ou à affiner leurs objectifs spécifiques. Ces projets, ainsi que tous les projets délégués par mandat, intégreront au minimum un concept d'auto-évaluation. Les mesures prévues dans ce PAC sont financièrement modestes, l'auto-évaluation sera donc privilégiée, voire des évaluations déléguées à des étudiants. Une évaluation externe professionnelle de grande envergure n'est pas prévue à ce stade (sous réserve de certains projets intercantonaux).

### Partie III – Calendrier

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	conception		mise en œuvre		évaluation/bilan	
<b>Gestion du PAC</b>						
Conception du PAC santé psychique « jeunes »						
Dépôt du PAC santé psychique : avril 2017						
Décision de PSCH : juin 2017 (étape assortie d'un versement)						
Mise en œuvre du PAC : dès juillet 2017						
Remise à PSCH des rapports annuels et comptes de l'année précédente, chaque année en mars (étape assortie d'un versement)						
Remise à PSCH de la planification annuelle détaillée et du budget de l'année suivante : chaque année en novembre (étape assortie d'un versement)						
Rapport définitif						
Décision quant à la révision du concept en un PAC global transversal						
Mise en œuvre du PAC NE global (le cas échéant)						
<b>Mesures</b>						
I1 : FemmesTISCHE						
I2 : Animations en classe et lieux d'accueil jeunes						
I3 : SPsy LGBT						
I4 : SPsy à la maison de santé						
I5 : Ateliers médias		Annuel ; autoévalué chaque fois				
I6 : Projet Tina et Toni Plus						
I7 : Analyse des besoins crèches et parascolaires		Prép. analyse	Analyse	Bilan analyse	Mise en œuvre recommandations	
I8 : Appel à projets centres d'animation socio-culturelle			Annuel ; autoévalué chaque fois			
I9 : Analyse des besoins enfants dont les parents souffrent de problèmes psychiques		Prép analyse	Analyse	Bilan analyse	Mise en œuvre	
I10 : Formation faire face au risque suicidaire						
I11 : Formations à la carte						
I12 : Sensibilisation des parents						
I13 : Mise en œuvre d'un programme d'intervention autour d'un "hotspot"						

P1 : Brochure Petite enfance lors de la consultation 34 semaines						
P2 : ANAAP et Infoentraide						
P3 : Centres de puériculture						
P4 : SPsy dans le cadre scolaire						
R1 : Commission cantonale de psychiatrie et santé mentale						
R2 : Réseau cantonal SPsy et prévention suicide						
R3 : Activités de mise en réseau PPS						
R4 : Coordination intercantonale						
C1 : Santepsy.ch						
C2 : Information et sensibilisation dans les écoles et lieux de formations						
C3 : Campagne HBI						

## Partie IV – Budget

Le budget total est de **788'000 CHF** pour les quatre ans, répartis approximativement 50% - 50% entre l'Etat de Neuchâtel et PSCH.

La majeure partie du budget du présent PAC est attribué aux ressources humaines pour la coordination et la mise en œuvre des mesures, ainsi qu'aux interventions et à la communication.

Les montants modestes consacrés aux aspects policy et mise en réseau, pourtant essentiels, s'explique par le fait que ces mesures sont en grande partie déjà financées par ailleurs, directement par le canton et/ou à travers d'autres programmes d'action (A&A par exemple pour les aspects de mise en réseau).

	2017 (6m)	2018	2019	2010	2021 (6m)	Total
Dépenses RH	30'000.-	60'000.-	60'000.-	60'000.-	30'000.-	240'000.-
Interventions	50'000.-	96'500.-	89'500.-	89'500.-	73'500.-	399'000.-
Policy	4'000.-	5'000.-	5'000.-	5'000.-	3'000.-	22'000.-
Mise en réseau	3'500.-	4'000.-	4'000.-	4'000.-	3'500.-	19'000.-
Communication	13'500.-	25'000.-	25'000.-	25'000.-	17'000.-	105'500.-
<b>Total Dépenses</b>	<b>101'000.-</b>	<b>190'500.-</b>	<b>183'500.-</b>	<b>183'500.-</b>	<b>127'000.-</b>	<b>785'500.-</b>
Soutien Canton	65'000.-	90'000.-	98'000.-	98'000.-	68'000.-	419'000.-
Soutien PSCH	45'000.-	93'000.-	93'000.-	93'000.-	45'000.-	369'000.-
<b>Total recettes</b>	<b>110'000.-</b>	<b>183'000.-</b>	<b>191'000.-</b>	<b>191'000.-</b>	<b>113'000.-</b>	<b>788'000.-</b>
Différence recettes - dépenses						2'500

Le budget détaillé est en annexe 3.

## Partie V - Métainformations

### **Direction stratégique :**

Lysiane Ummel Mariani  
Déléguée à la promotion de a santé  
Service de la santé publique  
Rue Pourtalès 2  
2000 Neuchâtel  
032 889 52 19  
[Lysaine.mariani@ne.ch](mailto:Lysaine.mariani@ne.ch)

Direction opérationnelle  
Joanne Schweizer Rodrigues  
Chargée de programme  
Service de la santé publique  
Rue Pourtalès 2  
2000 Neuchâtel  
032 889 52 35  
[Joanne.schweizer@ne.ch](mailto:Joanne.schweizer@ne.ch)

## Liste des abréviations

A&A	Alimentation et activité physique
AI	Assurance invalidité
ARPS	Association suisse des responsables cantonaux de prévention et promotion de la santé
CAPPEs	Centre d'accompagnement de de prévention pour les professionnels des établissements scolaires
COSM	Service de la cohésion multiculturelle
CPPS	Commission latine de prévention et de promotion de la santé
ESS	Enquête suisse sur la santé
LGBT	Lesbienne-gay-bisexuel et trans
Obsan	Observatoire suisse de la santé
PAC	Plan d'action cantonal
PPS	Prévention et promotion de la santé
PSCH	Promotion santé suisse
SCSP	Service cantonal de la santé publique
SEO	Service de l'enseignement obligatoire
SPsy	Santé psychique

## Annexes

Annexe 1 : Objectifs détaillés du PAC santé psychique Neuchâtel

Annexe 2 : Description des mesures du PAC santé psychique Neuchâtel

Annexe 3 : Budget détaillé

PAC santé psychique - Annexe 1 - Objectifs détaillés							
				Nouvelles mesures/projets	Mesures/projets existants, mais à développer dans le cadre du PAC	Projets/mesures existantes	
	Objectifs PSCH	Objectifs du programme cantonal		Mesures/Projets			
N°	Objectif PSCH	Objectif cantonal	Objectifs détaillés	Interventions	Policy	Mise en réseau	Information du public
	Obj3: Les enfants, les adolescents et leurs personnes de référence ont facilement accès aux offres de conseil/soutien, qui renforcent leurs ressources/compétences de vie et les aident dans les situations difficiles.	D'ici 2021, les enfants, les adolescents et leurs personnes de référence <b>sont conscients que chacun(e) peut traverser des situations difficiles.</b> Ils valorisent la <b>recherche d'aide</b> et <b>connaissent les offres de conseil/soutien</b> disponibles dans leurs cadres de vie.	Durant la période 2017-2021, au cours de la grossesse, toutes les femmes ont été informées des offres de conseil/soutien s'adressant aux enfants de 0 à 4 ans et à leurs parents.		<b>P1 Distribution de la brochure "promouvoir la santé dès le plus jeune âge" lors de la consultation de la 34<sup>ème</sup> semaine à la maternité</b>  - le 90% des femmes accouchant dans le canton bénéficient d'une consultation avec une sage femme à la maternité. Lors de celles-ci, les différentes offres de conseil/soutien à leur disposition leur sont présentées. Si nécessaire, un test de dépistage de la dépression périnatale est réalisé.  - la brochure est présentée et distribuée systématiquement aux futurs parents lors de ces consultations  - la brochure est également distribuée dans les principaux settings accueillant des parents au cours de la grossesse (centres de puériculture notamment)  - la brochure est actualisée régulièrement et le besoin en nouvelles langues est analysé	<b>R1: Commission cantonale de psychiatrie</b>  - Les principaux organismes et corps de métiers concernés par la santé mentale se connaissent et se coordonnent au sein de la commission (liste des membres) et assurent le suivi du PAC santé psychique  - Au moins 4 séances annuelles  <b>R2: Réseau cantonal + de prévention du suicide</b>  - Mise en place d'un sous-réseau permettant de coordonner les activités de prévention du suicide auprès des jeunes  - Au moins une séance annuelle de coordination  - Au moins une rencontre thématique spécifique  - Cartographie des acteurs et spécificités	<b>C1: Santé psy.ch</b>  - Le canton participe au GT responsable du développement et du maintien du site  - Le site répertorie l'ensemble des offres NE de conseil/soutien à l'intention de la population selon listing établi par le SCSP  - La promotion du site est assurée par au moins une action annuelle  - Un bilan est effectué annuellement sur le nombre de visites (au moins 1'200 visites annuelles)
			Durant la période 2017-2021, les parents d'enfants de 0 à 4 ans, notamment migrants, peuvent obtenir de l'information sur les offres de soutien/conseil, via des rencontres avec des personnes relais.	<b>I1 Le programme "FemmesTISCHE" est mis en place dans le canton.</b>  - au moins 10 tables rondes sont mise en œuvre chaque année à partir de 2018 au plus tard  - un copil est mis sur pied afin de coordonner étroitement le projet avec les mesures existantes ciblant le même public (notamment le projet Réseau mères de contact)		<b>R3: Activités cantonales de mise en réseau PPS: Colloque annuel</b>  - Organisation d'une manifestation ouverte largement aux professionnel-le-s de la promotion de la santé mentale, sur des thématiques transversales générales  - Au moins 1x an, min 50 participants  <b>Petits déjeuner de PPS</b>  - Organisation de lieux d'échanges favorisant l'interconnaissance et la coordination autour de thématiques spécifiques  - au moins une fois par année une thématique spécifique sur la santé psychique  <b>Newsletter</b>  - distribution large d'une newsletter aux professionnel-le-s de la promotion de la santé  - au moins 4x par an, intégrant chaque fois 1 sujet spécifique santé psychique  - le fichier d'adresse s'étoffe annuellement  <b>R4: Au niveau intercantonal</b>  - Participation au Réseau suisse santé psychique	<b>C2: Information et sensibilisation des jeunes, dans les écoles et les lieux de formation</b>  - En prévision de chaque rentrée scolaire, une information est transmise aux directions d'écoles. Elle présente les ressources externes à disposition dans le canton et encourage les directions à transmettre ces informations aux enseignants, assistants socio-éducatifs, médiateurs, élèves et parents. Ces informations sont aussi à disposition sur le portail de l'enseignement obligatoire RPN (portail.rpn.ch)  - Chaque année, une action d'information/sensibilisation ciblant les enfants et les adolescents est organisée dans le cadre de la journée mondiale de la santé mentale (10.10). Elle est élaborée avec la collaboration de jeunes et des acteurs concernés.  - Les services du canton impliqués auprès des enfants et des adolescents analysent l'opportunité et la faisabilité d'utiliser les réseaux sociaux afin de communiquer aux jeunes les offres à leur disposition dans le canton. D'ici 2020, une décision du CE est prise à ce sujet
			Durant la période 2017-2021, les enfants et adolescents en âge de scolarité obligatoire et leurs personnes de référence sont informés de l'existence des offres de conseil/soutien à leur disposition.		<b>P2: ANAAP et Info-entraide</b> Pour mémoire: Le canton de Neuchâtel soutient de manière durable l'Association neuchâteloise d'accueil et d'action psychiatrique <b>ANAAP</b> et <b>Infoentraide</b> , qui toutes deux soutiennent les personnes en situation de souffrance psychique, organisent et/ou participent à des actions de sensibilisation et de déstigmatisation, sont ressources d'aide et proposent des lieux de paroles	<b>R3: Activités cantonales de mise en réseau PPS: Colloque annuel</b>  - Organisation d'une manifestation ouverte largement aux professionnel-le-s de la promotion de la santé mentale, sur des thématiques transversales générales  - Au moins 1x an, min 50 participants  <b>Petits déjeuner de PPS</b>  - Organisation de lieux d'échanges favorisant l'interconnaissance et la coordination autour de thématiques spécifiques  - au moins une fois par année une thématique spécifique sur la santé psychique  <b>Newsletter</b>  - distribution large d'une newsletter aux professionnel-le-s de la promotion de la santé  - au moins 4x par an, intégrant chaque fois 1 sujet spécifique santé psychique  - le fichier d'adresse s'étoffe annuellement  <b>R4: Au niveau intercantonal</b>  - Participation au Réseau suisse santé psychique	<b>C2: Information et sensibilisation des jeunes, dans les écoles et les lieux de formation</b>  - En prévision de chaque rentrée scolaire, une information est transmise aux directions d'écoles. Elle présente les ressources externes à disposition dans le canton et encourage les directions à transmettre ces informations aux enseignants, assistants socio-éducatifs, médiateurs, élèves et parents. Ces informations sont aussi à disposition sur le portail de l'enseignement obligatoire RPN (portail.rpn.ch)  - Chaque année, une action d'information/sensibilisation ciblant les enfants et les adolescents est organisée dans le cadre de la journée mondiale de la santé mentale (10.10). Elle est élaborée avec la collaboration de jeunes et des acteurs concernés.  - Les services du canton impliqués auprès des enfants et des adolescents analysent l'opportunité et la faisabilité d'utiliser les réseaux sociaux afin de communiquer aux jeunes les offres à leur disposition dans le canton. D'ici 2020, une décision du CE est prise à ce sujet
			Les adolescents et jeunes fréquentant des lieux de formation postobligatoire et leurs parents sont informés de l'existence des offres de conseil/soutien.	<b>I2 Animations en classe / lieu d'accueil des jeunes</b>  - Chaque année, l'ensemble des écoles de scolarité post-obligatoire est sensibilisé à l'importance de la santé mentale et se voit proposer une offre concrète d'intervention en classe/établissement;  - Chaque année, au moins deux établissements de formation postobligatoire organisent une action d'information / sensibilisation spécifique au sujet de la santé mentale/prévention du suicide et des offres de conseil/soutien à disposition des jeunes.  - La possibilité de mettre en place une information spécifique dans les classes PRE-JET/JET destinées aux jeunes non-francophones/peu ou pas alphabétisés est examinée et mise en place le cas échéant.  - Chaque année, le PAC répond le cas échéant aux besoins exprimés par les autres niveaux de la scolarité et lieux d'accueil des jeunes		<b>R3: Activités cantonales de mise en réseau PPS: Colloque annuel</b>  - Organisation d'une manifestation ouverte largement aux professionnel-le-s de la promotion de la santé mentale, sur des thématiques transversales générales  - Au moins 1x an, min 50 participants  <b>Petits déjeuner de PPS</b>  - Organisation de lieux d'échanges favorisant l'interconnaissance et la coordination autour de thématiques spécifiques  - au moins une fois par année une thématique spécifique sur la santé psychique  <b>Newsletter</b>  - distribution large d'une newsletter aux professionnel-le-s de la promotion de la santé  - au moins 4x par an, intégrant chaque fois 1 sujet spécifique santé psychique  - le fichier d'adresse s'étoffe annuellement  <b>R4: Au niveau intercantonal</b>  - Participation au Réseau suisse santé psychique	<b>C2: Information et sensibilisation des jeunes, dans les écoles et les lieux de formation</b>  - En prévision de chaque rentrée scolaire, une information est transmise aux directions d'écoles. Elle présente les ressources externes à disposition dans le canton et encourage les directions à transmettre ces informations aux enseignants, assistants socio-éducatifs, médiateurs, élèves et parents. Ces informations sont aussi à disposition sur le portail de l'enseignement obligatoire RPN (portail.rpn.ch)  - Chaque année, une action d'information/sensibilisation ciblant les enfants et les adolescents est organisée dans le cadre de la journée mondiale de la santé mentale (10.10). Elle est élaborée avec la collaboration de jeunes et des acteurs concernés.  - Les services du canton impliqués auprès des enfants et des adolescents analysent l'opportunité et la faisabilité d'utiliser les réseaux sociaux afin de communiquer aux jeunes les offres à leur disposition dans le canton. D'ici 2020, une décision du CE est prise à ce sujet
			Les collaborateurs des structures professionnelles d'animation socioculturelle et autres professionnel-le-s en lien avec les jeunes sont informés des offres de conseil/soutien à disposition des enfants et adolescents dans le canton. En cas de besoin, ils transmettent ces informations aux enfants/adolescents qui fréquentent leurs centres.			<b>R3: Activités cantonales de mise en réseau PPS: Colloque annuel</b>  - Organisation d'une manifestation ouverte largement aux professionnel-le-s de la promotion de la santé mentale, sur des thématiques transversales générales  - Au moins 1x an, min 50 participants  <b>Petits déjeuner de PPS</b>  - Organisation de lieux d'échanges favorisant l'interconnaissance et la coordination autour de thématiques spécifiques  - au moins une fois par année une thématique spécifique sur la santé psychique  <b>Newsletter</b>  - distribution large d'une newsletter aux professionnel-le-s de la promotion de la santé  - au moins 4x par an, intégrant chaque fois 1 sujet spécifique santé psychique  - le fichier d'adresse s'étoffe annuellement  <b>R4: Au niveau intercantonal</b>  - Participation au Réseau suisse santé psychique	<b>C2: Information et sensibilisation des jeunes, dans les écoles et les lieux de formation</b>  - En prévision de chaque rentrée scolaire, une information est transmise aux directions d'écoles. Elle présente les ressources externes à disposition dans le canton et encourage les directions à transmettre ces informations aux enseignants, assistants socio-éducatifs, médiateurs, élèves et parents. Ces informations sont aussi à disposition sur le portail de l'enseignement obligatoire RPN (portail.rpn.ch)  - Chaque année, une action d'information/sensibilisation ciblant les enfants et les adolescents est organisée dans le cadre de la journée mondiale de la santé mentale (10.10). Elle est élaborée avec la collaboration de jeunes et des acteurs concernés.  - Les services du canton impliqués auprès des enfants et des adolescents analysent l'opportunité et la faisabilité d'utiliser les réseaux sociaux afin de communiquer aux jeunes les offres à leur disposition dans le canton. D'ici 2020, une décision du CE est prise à ce sujet

			<p>Durant la période 2017-2021, les enfants, les adolescents et leurs parents, se trouvant en situation particulière de vulnérabilité, bénéficient d'informations spécifiques sur les offres de conseil/soutien.</p>	<p><b>I3: Promotion de la santé psychique des LGBT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un partenariat est mis en place avec le Groupe Sida Neuchâtel et l'association Togayther afin de concevoir un programme de promotion de la santé mentale spécifique aux besoins des personnes LGBT</li> <li>- Le programme d'action est validé et mis en œuvre.</li> <li>- Un concept d'évaluation spécifique est défini et le projet est évalué en fonction</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation au GT romand</li> <li>- Participation aux mises en réseau de PSCH</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Du matériel d'information et de sensibilisation est mis à disposition des professionnels en lien avec les enfants et les jeunes, en fonction des besoins et des opportunités (centres de loisirs, adaptation du "Coup de pouce pour majeur", participation aux activités du délégué à la jeunesse, etc.) = exploiter toutes les opportunités</li> </ul>
				<p><b>I4: Promotion de la santé à la maison de santé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un programme "promotion de la santé" est mis en place au moins quatre fois par année à la Maison de santé, qui s'adresse aux publics vulnérables</li> <li>- au moins 10 personnes participent à chaque fois</li> <li>- une bilan est fait chaque fois avec les participants</li> </ul>			
			<p>Durant la période 2017-2021, les médias sont sensibilisés à une couverture responsable des thèmes de la santé mentale et du suicide. Ils diffusent les ressources d'aide en complément à chaque article/reportage traitant de ces sujets.</p>	<p><b>I5: Ateliers médias</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une action spécifique de sensibilisation des médias est organisée chaque année en collaboration avec STOP SUICIDE.</li> <li>- Les médias bénéficient d'un document listant les principales recommandations en la matière, des personnes de contact et les ressources d'aide cantonales "prêtes à publier"</li> </ul>			

## PAC santé psychique - Annexe 1 - Objectifs détaillés

Objectifs PSCH		Objectifs du programme cantonal		Mesures/Projets			
N°	Objectif PSCH	Objectif cantonal	Objectifs détaillés	Interventions	Policy	Mise en réseau	Information du public
	Obj4: les conditions cadres sociales et structurelles, dans le canton et les communes, ainsi que dans les infrastructures préscolaires, scolaires, périscolaires/extrascolaires favorisent le renforcement des ressources/compétences de vie des enfants et des adolescents. / C6 : Les enfants et les adolescents sont sensibilisés par des mesures efficaces visant au renforcement de leurs ressources/compétences de vie	D'ici 2021, le canton, les communes et les infrastructures accueillant des enfants, adolescents ou leurs familles sont <b>organisées de manière à promouvoir la santé mentale et à renforcer les compétences/ressources des enfants et des adolescents</b>	Durant la période 2017-2021, les institutions accueillant de jeunes enfants (crèches notamment) mettent en œuvre des projets concrets favorisant l'acquisition de compétences /ressources	<b>I6: Projet Tina et Toni +</b> - Le PAC promeut annuellement le projet T&T Plus auprès de toutes les structures parascolaires - Au moins 5 structures participent par année - L'aspect santé psychique est développé plus fortement et abordé spécifiquement dans le cadre d'au moins une séance de coaching - Une extension de la promotion du projet vers d'autres structures et/ou de projets similaires vers d'autres âges cibles est analysée (Clever Club/Sortir ensemble)	<b>Pour mémoire:</b> - Existence et participation au PIC- programme d'intégration précoce du Service de la cohésion multiculturelle // Soutien de la ligne 147 par le Service de protection de l'adulte et de la jeunesse	<b>R1: Commission cantonale de psychiatrie</b> - Les principaux organismes et corps de métiers concernés par la santé mentale se connaissent et se coordonnent au sein de la commission (liste des membres) et assurent le suivi du PAC santé psychique - Au moins 4 séances annuelles	<b>C3: Campagne HBI</b> - le canton de NE participe à un groupe de travail qui examine, avec les autres cantons romands et Promotion santé suisse, l'opportunité et la faisabilité de la mise en place d'une campagne commune de promotion "Healthy Body Image" (par exemple dans le cadre scolaire à l'image du projet Bien dans ta tête, bien dans ta peau actuellement au stade pilote dans les cantons de JU et VS ou au niveau plus large de la communauté) - une décision commune est prise - le cas échéant, la campagne est activement relaxée dans le canton de Neuchâtel
			Durant la période 2017-2021, des offres à bas seuil de conseil et de prise en charge existent et agissent sur la promotion de la santé et le renforcement des compétences des parents de jeunes enfants		<b>P3: Centres de puériculture</b> - Soutien structurel des centres de puériculture qui assurent des consultations régulières dans toutes les régions du canton ainsi que la mise en place d'autres offres de soutien aux parents, telles que des activités socio-éducatives, ateliers, etc. - les centres de puériculture participent, avec l'hôpital neuchâtelois, au protocole cantonal de dépistage de la dépression post-partum; un bilan chiffré de l'impact de ce protocole est établi	<b>R2: Réseau cantonal + de prévention du suicide</b> - Mise en place d'un sous-réseau permettant de coordonner les activités de prévention du suicide auprès des jeunes - Au moins une séance annuelle de coordination - Au moins une rencontre thématique spécifique - Cartographie des acteurs et spécificités - Participation des membres du réseau dans le cadre de la campagne annuelle 10.10	
			Durant la période 2017-2021, les établissements de scolarité obligatoire et d'accueil parascolaire sont organisés de manière à promouvoir la santé mentale et renforcer les compétences /ressources	<b>I7: Analyse des besoins des structures d'accueil parascolaire et crèches</b> - une étude est menée sur les attentes et besoins de ces structures, conjointement avec une analyse de leurs besoins en matière de santé sexuelle - un rapport est établi avec des priorités d'action - un plan d'action est développé en collaboration avec l'association des directrices de crèches et d'accueil parascolaire ainsi que l'office cantonal concerné - au moins une mesure est mise en place concrètement	<b>P4: Promotion de la santé psychique dans le cadre scolaire</b> - Une coordination cantonale est mise en place (copil et commission de santé scolaire) - Au moins une demi-journée de formation/sensibilisation en lien avec la thématique santé psychique est organisée pour les professionnel-le-s de la santé scolaire - Le PAC soutient, dans la mesure des possibilités, les écoles dans la mise en place de projets de promotion de la santé en lien avec la santé mentale - La coordination avec le Service de l'enseignement obligatoire, le CAPPES - centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires- et le Réseau d'écoles en santé est assuré	<b>R3: Activités cantonales de mise en réseau PPS: Colloque annuel</b> - Organisation d'une manifestation ouverte largement aux professionnel-le-s de la promotion de la santé mentale, sur des thématiques transversales générales - Au moins 1x an, min 50 participants	
			Durant la période 2017-2021, les structures professionnelles d'animation socioculturelle accueillant des adolescents sont organisées de manière à promouvoir la santé mentale et renforcer les compétences /ressources	<b>I8: "Appel à projets" pour les structures professionnelles d'animation socioculturelle</b> - élaboration du concept de concours de projets participatifs avec les jeunes, axant notamment sur le lien social - lancement de l'appel à projet - soutien de 1 à 3 centres par année - une autoévaluation est disponible pour chaque projet soutenu		<b>Petits déjeuner de PPS</b> - Organisation de lieux d'échanges favorisant l'interconnaissance et la coordination autour de thématiques spécifiques - au moins une fois par année une thématique spécifique sur la santé psychique	
			Durant la période 2017-2021, les organismes travaillant avec des populations vulnérables renforcent les ressources/compétences de leurs bénéficiaires, notamment les enfants, les adolescents et les familles	<b>I9: Analyse des besoins pour les enfants dont les parents souffrent de problèmes psychiques</b> - un travail d'analyse de la problématique est effectuée avec le CNP- Centre neuchâtelois de psychiatrie - un rapport est établi - la commission de psychiatrie formule une position sur ce rapport - des mesures sont mises en place, dont au minimum la diffusion de recommandations ou de "protocoles" partagés par les professionnel-le-s concernés		<b>Newsletter</b> - distribution large d'une newsletter aux professionnel-le-s de la promotion de la santé - au moins 4x par an, intégrant chaque fois 1 sujet spécifique santé psychique - le fichier d'adresse s'étoffe annuellement	
						<b>R4: Au niveau intercantional</b> - Participation au Réseau suisse santé psychique - Participation au GT romand - Participation aux mises en réseau de PSCH	



PAC santé psychique - Annexe 1 - Objectifs détaillés							
	Objectifs PSCH	Objectifs du programme cantonal		Mesures/Projets			
N°	Objectif PSCH	Objectif cantonal	Objectifs détaillés	Interventions	Policy	Mise en réseau	Information du public
	Obj5 : Les conditions-cadres sociales et structurelles dans le canton et les communes ainsi que dans les infrastructures préscolaires, scolaires, périscolaires/extrascolaires favorisent le renforcement des ressources/compétences de vie des enfants et des adolescents. / C5: les principales personnes de référence des enfants et des adolescents sont sensibilisées par des mesures efficaces qui les aident à renforcer les ressources/compétences de vie des enfants et des adolescents et qui les renforcent eux-mêmes.	D'ici 2021, les professionnels multiplicateurs du canton de Neuchâtel sont <b>formés et sensibilisés</b> à l'importance de la promotion de la santé mentale dans le but de <b>mieux intervenir en cas de besoin</b> et de renforcer les ressources /compétences de la population	Durant la période 2017-2021, les multiplicateurs sont sensibilisés à l'importance de la santé psychique, aux signes qui montrent qu'un enfant/adolescent traverse une situation de vie difficile, à l'intervention précoce et aux ressources d'aide cantonales	<b>I10: Formation "faire face au risque suicidaire"</b> - au moins 4 volées de 15 personnes par année sont organisées dans le canton - un démarchage spécifique est fait auprès des corps de police, enseignants, éducateurs, travailleurs sociaux ou autres publics spécifiques jugés pertinents		<b>R1: Commission cantonale de psychiatrie</b> - Les principaux organismes et corps de métiers concernés par la santé mentale se connaissent et se coordonnent au sein de la commission (liste des membres) et assurent le suivi du PAC santé psychique - Au moins 4 séances annuelles  <b>R2: Réseau cantonal + de prévention du suicide</b> - Mise en place d'un sous-réseau permettant de coordonner les activités de prévention du suicide auprès des jeunes - Au moins une séance annuelle de coordination - Au moins une rencontre thématique spécifique - Cartographie des acteurs et spécificités - Participation des membres du réseau dans le cadre de la campagne annuelle 10.10  <b>R3: Activités cantonales de mise en réseau PPS: Colloque annuel</b> - Organisation d'une manifestation ouverte largement aux professionnel-le-s de la promotion de la santé mentale, sur des thématiques transversales générales - Au moins 1x an, min 50 participants  <b>Petits déjeuner de PPS</b> - Organisation de lieux d'échanges favorisant l'interconnaissance et la coordination autour de thématiques spécifiques - au moins une fois par année une thématique spécifique sur la santé psychique  <b>Newsletter</b> - distribution large d'une newsletter aux professionnel-le-s de la promotion de la santé - au moins 4x par an, intégrant chaque fois 1 sujet spécifique santé psychique - le fichier d'adresse s'étoffe annuellement  <b>R4: Au niveau intercantonal</b> - Participation au Réseau suisse santé psychique - Participation au GT romand - Participation aux mises en réseau de PSCH	
				<b>I11: Formations "à la carte"</b> - Le PAC soutient des formations/sensibilisations répondant aux besoins spécifiques exprimés par les acteurs en lien avec les enfants et les jeunes et leurs personnes ressources; - à la demande, donc aucun indicateur quantitatif n'est formulé à ce stade - un "programme" de formation est élaboré et communiqué annuellement; - à chaque formation, une évaluation par les participants est demandée			
				<b>I12: Sensibilisation des parents - "il n'y a pas qu'une seule façon d'éduquer"</b> - un inventaire des offres de sensibilisation à destination des parents est établi avec le réseau Education donne de la force, - les critères et modalités pour le soutien de certaines des ces offres sont établis, - la promotion (communication) des offres répondant aux critères est soutenue par le PAC; - le cas échéant, certaines offres sont soutenues financièrement dans un concept global en lien avec le PAC - l'opportunité de groupes de paroles autogérés "parents", soutenus par Info-entraide, est également examiné - un concept d'évaluation du projet est établi et mis en œuvre			
			Durant la période 2017-2021, le canton de Neuchâtel met en œuvre un programme d'intervention coordonné autour d'un "hotspot" cantonal	<b>I13: Mise en œuvre d'un programme d'intervention autour d'un "hotspot"</b> - un groupe de travail intégrant le SCSP, le CNP et la police est mis sur pied - un contact est établi avec les services étatiques concernés, notamment le Service de la faune, - un projet de programme d'intervention est conçu en commun et sa faisabilité documentée - une décision est prise par les autorités concernées (Etat-communes) - le plan d'intervention est mis en place selon les décisions prises			



# Plan d'action cantonal (PAC)

## Santé psychique NE

Enfants et adolescents

Neuchâtel – février 2017

### Annexe 2

## Description des mesures

Lysiane Ummel Mariani  
Joanne Schweizer Rodrigues

## Description des mesures

Cette annexe décrit brièvement les mesures mentionnées dans le Plan d'action cantonal (PAC) santé psychique du canton de Neuchâtel, pour les enfants et les adolescents, afin de répondre aux trois objectifs cantonaux. Ces objectifs, les mots clefs les résumant ainsi que les mesures permettant d'y répondre sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Objectifs	Mots clefs	Mesures
D'ici 2021, les enfants, les adolescents et leurs personnes de référence sont <b>conscients</b> que chacun(e) peut traverser des situations difficiles. Ils <b>valorisent la recherche d'aide</b> et <b>connaissent les offres</b> de conseil/soutien disponibles dans leurs cadres de vie.	<b>Déstigmatisation</b>  <b>Oser parler et demander de l'aide</b>  <b>Connaître les ressources locales d'aide</b>	I1 : FemmesTISCHE I2 : Animations en classe ou lieux d'accueils des jeunes I3 : Promotion de la santé psychique des LGBT I4 : Promotion de la santé à la Maison de santé I5 : Ateliers médias  P1 : Distribution de la brochure « Promouvoir la santé dès le plus jeune âge » à la consultation des 34 semaines. P2 : ANAAP et Infoentraide  C1 : Santépsy.ch C2 : Information et sensibilisation des écoles et lieux de formations  R1 à R4 : Les activités de mises en réseau sont transversales aux trois objectifs et décrites dans une section spécifique
D'ici 2021, le canton, les communes et les infrastructures accueillant des enfants, adolescents ou leurs familles sont <b>organisés de manière à promouvoir la santé mentale</b> et à <b>renforcer les compétences / ressources</b> des enfants et des adolescents	<b>Intégrer la thématique dans les lieux de vie (settings)</b>	I6 : Tina et Toni + I7 : Analyse des besoins crèches et parascolaires I8 : Appel à projets Centres d'animation socio-culturelle I9 : Analyse des besoins des enfants dont les parents souffrent de problèmes psychiques  P3 : Centres de puériculture et dépistage DPP P4 : Promotion de la santé psychique dans le cadre scolaire  C3 : Campagne HBI - Healthy Body Image
D'ici 2021, les <b>professionnels multiplicateurs</b> du canton de Neuchâtel sont <b>formés et sensibilisés</b> à l'importance de la promotion de la santé mentale dans le but de <b>mieux intervenir en cas de besoin</b> et de renforcer les ressources / compétences	<b>Formation des mutiplicateurs</b>  <b>Mieux intervenir en cas de besoin</b>	I10 : Formation «Faire face au risque suicidaire» I11 : Formations «à la carte» I12 : Sensibilisation des parents « Il n'y a pas qu'une seule façon d'éduquer » I13 : Mise en œuvre d'un programme d'intervention autour d'un "hotspot"

--	--	--

A noter que nombre de mesures existent déjà et sont financées par le canton. Elles ne sont donc pas formellement des mesures du PAC, parce que non financées par ce biais. Certaines sont néanmoins rappelées ici afin de montrer la diversité et la complémentarité des différentes mesures et donner une image certes non exhaustive, mais relativement complète, des acteurs cantonaux en présence.

Les mesures sont décrites ci-après en regard de l'objectif principalement concerné, sauf la mise en réseau qui est décrite à la fin, en tant que mesure transversale.

## Mesures en lien avec l'objectif 1

---

### **I1 : FemmesTISCHE**

*Mesure existante (PAC A&A)*

*Financée par le PAC santé psychique : partiellement*

Ce projet de promotion de la santé à destination essentiellement des femmes migrantes est bien connu en Suisse. Il s'agit d'utiliser le réseau interpersonnel des femmes concernées pour mettre sur pied des animations conviviales en groupe autour de thématiques de promotion de la santé. La gestion de ce projet serait déléguée à la Croix-Rouge neuchâteloise. L'objectif est un lancement courant 2017, avec 10 tables rondes annuelles dès 2018 au plus tard. Le projet est déjà financé par le PAC A&A, mais un modeste soutien supplémentaire est prévu par le PAC santé psychique, afin de prendre en compte un éventuel changement de statut des animatrices.

Ce projet sera fortement coordonné avec un projet existant, le Réseau mères de contact (RMC), par un « copil » commun. Le RMC est un projet du Service de la cohésion multiculturelle du canton de Neuchâtel. Il vise à proposer des visites à domicile à des femmes d'immigration récente ayant récemment accouché. Les visites sont effectuées par des « pairs », mères elles-mêmes et culturellement proche de la femme visitée. Ce projet est délégué à la Croix-Rouge neuchâteloise et des synergies intéressantes seront dégagées avec FemmeTISCHE. Une coordination se mettra également en place avec les autres organismes concernés par le même public, notamment RECIF.

### **I2 : Animations en classe / lieux d'accueil des jeunes**

*Mesure existante, à développer*

*Financé par le PAC santé psychique : oui*

Les élèves du secondaire II ont été identifiés comme un public cible particulièrement important pour la santé psychique dans le canton. En effet, ils ne sont plus touchés par les activités de la santé scolaire développées à l'école obligatoire, tout en étant à un âge de grands bouleversements (choix en lien avec leur future vie professionnelle, bouleversements au niveau du développement physique, social, sexuel, etc.). Ils sont ainsi à un âge où peuvent se manifester les premiers signes de certaines maladies psychiques.

Il est donc essentiel qu'ils puissent être informés sur la santé psychique, qu'ils connaissent les ressources à leur disposition et qu'ils soient encouragés à demander de l'aide en cas de besoin. Les établissements de formation ont à cet égard un rôle majeur à jouer, tant dans leur organisation en tant que lieu favorables à la santé psychique, qu'en tant que lieu de transmission d'information. L'objectif du SCSP est notamment d'utiliser la BD *Les Autres*, éditée par Stop Suicide, pour la mettre à disposition des écoles lors d'interventions de leur choix sur la santé psychique (concours sur le thème, journées ou semaines thématiques, projets d'établissements, etc.). La manière de réaliser ces interventions est volontairement laissée « à la carte », afin de coller au mieux aux besoins des établissements concernés, sur une base volontaire. Les interventions sont souhaitées dans la durée, sur l'année scolaire, idéalement intégrées dans une véritable démarche de promotion de la santé, raison pour laquelle l'objectif quantitatif reste modeste.

Toujours dans l'optique de s'adresser aux personnes vulnérables, ici notamment parce qu'arrivées récemment dans le canton et ne connaissant potentiellement pas bien les ressources d'aide à disposition, une attention particulière sera portée aux classes JET et pré-JET, réunissant donc les jeunes migrants en phase d'apprentissage du français dans le cadre de la formation professionnelle.

Enfin, la possibilité sera laissée de pouvoir répondre à la demande d'autres lieux accueillant des adolescents, répondant aux mêmes objectifs.

### **I3 : Promotion de la santé psychique des LGBT**

#### *Mesure nouvelle*

#### *Financé par le PAC santé psychique : oui*

Les Personnes LGBT jouissent d'un état de santé moins bon que la population prise dans son ensemble, notamment en matière de santé psychique, de comportements à risque et de suicidalité. De plus, la stigmatisation est reconnue dans la littérature comme étant un des freins importants pour le maintien de la santé mentale ainsi que pour la recherche d'aide ou de soins. La communauté LGBT est notamment touchée par cette stigmatisation. Afin de lutter contre cette stigmatisation ainsi que de proposer des interventions spécifiques d'information et de prévention aux personnes LGBT, une collaboration sera mise en place avec les acteurs cantonaux du domaine, à savoir notamment le Groupe Sida Neuchâtel et l'Association neuchâteloise Togayther. Les contours de l'intervention commune ne sont cependant pas encore définis à ce stade et l'année 2017 servira essentiellement à en dessiner les contours par la conclusion d'une convention de collaboration. Certaines pistes ont été évoquées à ce stade, à savoir notamment des activités de sensibilisation des professionnels de la santé appelés à prendre en charge les personnes LGBT, une collaboration avec le site Blues-out, ou la mise en place d'une campagne de communication faisant appel à des témoignages (inspirée par exemple de la campagne *It get's better*).

### **I4 : Promotion de la santé à la Maison de santé**

#### *Mesure nouvelle*

#### *Financé par le PAC santé psychique : oui*

La Maison de santé réunit, à Neuchâtel, les consultations infirmières à destination des personnes requérantes d'asile ainsi que la consultation Réseau Migration santé, pour les personnes ne bénéficiant pas de statut de séjour légal. A terme, la Maison de santé deviendra le maillon central pour la santé des populations vulnérables et le lieu d'orientation vers les autres ressources de santé.

Un programme d'activités de promotion de la santé sera mis en place à la Maison de santé, intégrant notamment la thématique de la santé psychique. Ce programme, essentiellement d'éducation à la santé et d'animations axant sur le lien social, est un premier pas et devrait se développer vers un processus de réflexion plus large sur la promotion de la santé (dont psychique) dans les lieux de vie que sont les centres pour requérants d'asile.

## **I5 : Atelier médias**

*Mesure existante, à développer*

*Financé par le PAC santé psychique : oui*

La littérature démontre que la manière dont les médias abordent la question de la santé mentale, a un impact sur cette dernière. En effet, la stigmatisation ressort comme un frein majeur à la recherche d'aide. De plus, la littérature laisse à penser que la manière dont les médias relatent le suicide peut être à l'origine d'un effet « Werther » (risque d'imitation et augmentation de la suicidalité) ou au contraire « Papageno » (axé sur les ressources d'aide et préventive). Le Service de la santé publique organise ainsi, en collaboration avec Stop Suicide et au minimum une fois par année, une action de sensibilisation à l'attention des médias cantonaux (en prévision : ateliers de réflexion, concours pour étudiants de l'UniNE, banque d'images). C'est aspect pourra également, le cas échéant, être abordé à l'échelle intercantonal. Les médias cantonaux bénéficient par ailleurs d'un document de synthèse régulièrement mis à jour et listant les ressources d'aide cantonales ainsi que des personnes de contact pour des interviews.

## **P1 : Distribution de la brochure « Promouvoir la santé dès le plus jeune âge » lors de la consultation des 34 semaines à la maternité.**

*Mesure existante*

*Financée par le PAC santé psychique : partiellement*

L'objectif est de mettre à disposition de toutes les femmes accouchant dans le canton de Neuchâtel, une information concernant les ressources cantonales de conseil, de soutien et d'aide en lien avec la petite enfance. La brochure est distribuée systématiquement par la maternité d'Hôpital neuchâtelois, lors de la consultation de la 34e semaine qui concerne plus de 90% des femmes accouchant dans le canton. La brochure est également disponible auprès des lieux accueillant des jeunes parents, notamment auprès des centres de puériculture et de divers professionnels de la santé. Elle est disponible également sur internet. Elle est actualisée régulièrement et existe en plusieurs langues.

## **P2 : ANAAP et Info entraide**

*Mesures existantes*

*Financées par le PAC santé psychique : non, sauf en cas d'activité spécifique*

L'ANAAP est l'association neuchâteloise d'accueil et d'action psychiatrique. Elle accueille et soutient les personnes souffrant de problèmes psychiques et leurs proches et joue un rôle important dans la défense de leurs intérêts. Dans ce cadre, elle est soutenue par le canton et ses prestations de base ne sont pas comptabilisées dans le budget du présent plan d'action. Par contre, elle a également un rôle majeur à jouer

dans l'objectif de déstigmatiser les problèmes liés à la santé psychique et pourra être soutenue spécifiquement pour des activités allant dans ce sens, dans le cadre du PAC.

Infoentraide est l'association neuchâteloise chargée de promouvoir l'entraide autogérée. L'importance de l'entraide autogérée a effectivement été mise en exergue dans le *Plan d'action cantonal en 10 objectifs pour la santé mentale*. Infoentraide est un partenaire important pour la mise en œuvre des objectifs cantonaux de promotion de la santé mentale. Ses prestations de base ne sont pas comptabilisées dans le budget du présent plan d'action. Par contre, elle joue comme l'ANAAP un rôle dans l'objectif de la déstigmatisation et pourra le cas échéant être soutenue spécifiquement pour des activités allant dans ce sens, dans le cadre du PAC. De même, si des groupes de paroles spécifiques en lien avec ce PAC voient le jour, leur soutien pourra être assuré par le budget du PAC (lien avec les projets pour les parents par exemple).

### **C1 : Santépsy.ch**

*Mesure existante, à développer*

*Financée par le PAC santé psychique : oui*

Le canton de Neuchâtel a contribué activement à la conception du site romand santépsy.ch. Dans le cadre de ce PAC, le canton continuera à participer au développement, au maintien et à la promotion active de ce site auprès de tous les publics cibles pertinentes, selon un plan de communication qui sera élaboré par le groupe de travail intercantonal.

### **C2 : Information et sensibilisation des jeunes, des écoles et des lieux de formation**

*Mesure existante, à développer*

*Financée par le PAC santé psychique : oui*

En complémentarité des interventions souhaitées en scolarité secondaire II (mesures I2), diverses actions d'information sont prévues pour les différents autres lieux fréquentés par les jeunes (école obligatoire, foyers, centres d'animation, etc.). Il s'agit d'une part d'organiser une campagne de communication annuelle, notamment autour de la Journée mondiale de la santé mentale, et d'autre part de capitaliser sur les moyens de communication existants. Ceci pour faire connaître les informations pertinentes liées à nos objectifs de garantir que les principaux lieux concernés aient accès à ces informations et puissent les relayer. Pour rappel, les messages à transmettre sont les suivants : tout le monde peut un jour être atteint dans sa santé psychique, on peut s'en sortir, parler ça aide, il y a des ressources d'aide dans le canton. Nous avons notamment prévu de :

- Fournir les informations concernant les ressources d'aide à disposition dans le canton aux écoles obligatoires, afin qu'elles les intègrent dans leur propre documentation, remise aux parents systématiquement en début d'année,
- Participer à une campagne de prévention initiée par Pro Juventute Arc Jurassien, spécifiquement axée sur les jeunes (2016-2017) et de participer à/ou mettre sur pied des campagnes d'informations annuelles pour les années suivantes, notamment autour de la journée mondiale de la santé psychique le 10 octobre,
- Rechercher un partenariat avec d'autres services de l'état afin de pouvoir créer et animer ensemble des contenus sur les réseaux sociaux,

- Fournir des informations pertinentes concernant les ressources d'aide à disposition dans le cadre de moyens d'information existants, comme par exemple le guide « Coup de pouce pour majeur » qui sera réédité et distribué largement dans le canton par le Service de protection de la jeunesse. Enfin, saisir de manière générale toute opportunité permettant de relayer nos messages.

## Mesures en lien avec l'objectif 2

---

### **I6 : Tina et Toni Plus**

*Mesure existante, à développer*

*Financée par le PAC santé psychique : partiellement*

Le projet Tina et Toni est un projet d'Addiction suisse, basé sur le développement de compétences psychosociales chez les enfants de 4 à 6 ans. Le canton de Neuchâtel promeut activement le recours à ce matériel pédagogique dans les lieux d'accueil parascolaires et soutient les établissements dans leur mise en œuvre par l'organisation de trois séances de coaching pour les nouveaux utilisateurs + une demi-journée d'ancrage pour l'ensemble des utilisateurs (ceux des formations précédentes et les nouveaux). Une focale est actuellement mise sur le soutien du développement psychomoteur et sur l'activité physique, mais par le PAC, la focale sera élargie à la santé psychique. La promotion de l'offre auprès d'autres structures sera également analysée. Le recours à des projets similaires pour d'autres âges sera également évalué (Clever club/Sortir ensemble et se respecter)

### **I7 : Analyse des besoins dans les structures d'accueil parascolaire et les crèches (lien santé sexuelle)**

*Mesure nouvelle*

*Financée par le PAC santé psychique : oui*

Il s'agit ici non pas réellement d'une intervention, mais de faire une analyse des besoins, attentes et expériences des lieux d'accueil parascolaire et les crèches en matière de santé psychique. Cette analyse des besoins pourra se faire de manière coordonnée avec une analyse des besoins en matière de santé sexuelle, deux thématiques largement connectées. Un mandat sera vraisemblablement confié pour cette analyse. Un plan d'action sera élaboré, notamment avec l'Association des directeurs de crèches et parascolaires et le service étatique concerné.

### **I8 : Appel à projet pour les structures professionnelles d'animation socio-culturelle**

*Mesure nouvelle*

*Financée par le PAC santé psychique : oui*

Afin de soutenir les lieux professionnels d'animation socio-culturels dans leur rôle crucial d'encadrement des jeunes, un appel à projet sera lancé. Un à trois projets devraient être soutenus chaque année. Nous passons volontairement par un appel à projet et non « l'imposition » d'une mesure prédéterminée, afin de permettre aux lieux concernées de mettre en œuvre de réels projets participatifs avec les jeunes qu'ils accueillent, dans une véritable démarche de santé communautaire locale.



## **I9 : Analyse des besoins pour les enfants dont les parents souffrent de problèmes psychiques**

*Mesure nouvelle*

*Financée par le PAC santé psychique : oui*

La commission cantonale de psychiatrie et de santé mentale a identifié la problématique de la prise en charge des enfants dont les parents souffrent de problèmes psychiques, comme une mesure essentielle de prévention secondaire. En effet, ces enfants sont plus à risque de développer eux-mêmes des problèmes de santé psychique, suite au stress induit par leur situation.

Un état des lieux de l'existant, débouchant sur des pistes d'interventions, sera mené dans le cadre de ce PAC, en collaboration avec le Centre neuchâtelois de psychiatrie. Cette évaluation prendra également en compte les enfants dont les parents souffrent d'addiction, dont la situation est assez analogue.

## **P3 : Centres de puériculture et dépistage DPP**

*Mesure existante*

*Financée par le PAC santé psychique : non*

Les centres de puériculture du canton accueillent (gratuitement dès 2017) les parents d'enfants de 0 à 4 ans et leur offre conseils et soutien dans cette nouvelle étape de vie, dont l'impact sur la santé psychique a été démontré. En collaboration avec l'Hôpital neuchâtelois, un protocole de détection de la dépression post-partum (DPP) a notamment été mis en place, de même que des prestations de « Mommy help » (ou daddy help) pour soulager provisoirement un parent dans une situation de détresse (avec notamment un risque de DPP). Des activités de type socio-éducatives à l'attention des enfants et des familles complètent l'éventail (offre Le Patio). Les centres de puériculture collaborent par ailleurs avec de nombreux autres organismes ou institutions actives dans le canton et favorisent ainsi un bon niveau d'information sur ces questions.

## **P4 : Promotion de la santé dans le cadre scolaire**

*Mesure existante*

*Financée par le PAC santé psychique : non*

Le système de santé scolaire a été récemment réformé dans le canton, laissant plus de place pour la promotion de la santé, dont notamment la promotion de la santé mentale. Les organes pour une gouvernance et une coordination plus fortes sont en place et déploieront des mesures au cours des prochains mois. Une coordination formelle est notamment instaurée avec le Service de l'enseignement obligatoire et le CAPPES – centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires.

Au niveau de la scolarité obligatoire, il sera examiné notamment, avec les acteurs de la santé scolaire, quels sont les besoins en formation et/ou de matériel pédagogique pour les enseignants ou autres professionnels de l'école, afin de participer à la promotion de la santé mentale. Une attention particulière sera portée au projet « Bien dans ta tête, bien dans ta peau » mis actuellement en place, sous forme de projet pilote, par les cantons du Jura et du Valais (financièrement intégré dans C3).

Des activités de formation seront également organisées pour les professionnels de la santé scolaire (médecins et infirmier-ère-s notamment) sur les thématiques de la santé mentale (financièrement intégré dans I11). Le CAPPEs reste le centre cantonal de référence pour certaines questions en lien avec la santé mentale telles que la prévention de la violence, du (cyber) harcèlement ou en cas de situation critique. Le canton participe également au Réseau d'écoles en santé. La coordination entre le Service de la santé publique et le CAPPEs et le REES sera assurée.

### **Pour mémoire : Autres mesures policy cantonales : Soutien à la ligne 147 - Stratégies cantonales en matière d'intégration précoce**

*Mesures existantes*

*Financées par le PAC santé psychique : non*

Le canton de Neuchâtel connaît un nombre certain de mesures « policy », non financées dans le cadre de ce PAC, mais dont les objectifs et activités contribuent grandement à la promotion de santé psychique de la population. Elles ne sont donc pas détaillées ici, mais mentionnées dans le tableau des mesures de sorte à donner une image complète de la situation aux différentes étapes de vie et donner une image plus claire des acteurs en présence. Dans le cadre de ce PAC, l'objectif est de capitaliser sur ces ressources existantes et garantir la coordination. Ces acteurs sont donc concernés de près par la mise en réseau.

### **C3 : Campagne sur l'image saine du corps (Healthy Body Image)**

*Mesure nouvelle*

*Financé par le PAC santé psychique : oui*

Les cantons latins collaborent étroitement en matière de promotion de la santé et notamment de santé mentale (par exemple site [santepsy.ch](http://santepsy.ch)). Une volonté commune de travailler sur la question de l'image saine du corps a notamment émergé. Les cantons du Jura et du Valais expérimentent actuellement le projet scolaire « Bien dans ta tête, bien dans ta peau » du programme québécois Equilibre. Le canton de Vaud est également partant, pour collaborer avec Neuchâtel, sur cette question auprès du « grand public ». Promotion santé suisse s'est également montrée intéressée à travailler sur ce thème, au niveau suisse. La manière détaillée n'est pas encore définie, mais l'objectif dans le cadre de ce PAC est de confirmer la collaboration intercantonale sur cette thématique durant l'année 2017 et de mener au moins une action commune de sensibilisation à ce sujet les années suivantes.

## Mesures en lien avec l'objectif 3

---

### **I10 : Formation « Faire face au risque suicidaire »**

*Mesure existante*

*Financée par le PAC santé psychique : oui*

Le Centre neuchâtelois de psychiatrie, en collaboration avec le Service de la santé publique, met en œuvre cette formation depuis 2015 dans le canton. Il s'agit d'une mesure fondamentale, de base, visant à former les professionnels multiplicateurs au problème du risque suicidaire, comment le « dépister », comment l'évaluer, comment le gérer et quelles sont les ressources d'aide à disposition dans le canton. Disposer de professionnels et multiplicateurs formés est en effet un prérequis aux activités de communication à destination du public.

### **I11 : Formations à la carte**

*Mesure existante, à développer*

*Financée par le PAC santé psychique : oui*

Parallèlement à la formation susmentionnée, le Service de la santé public souhaite pouvoir répondre à des demandes de « formations à la carte », en fonction des besoins des professionnels multiplicateurs. Par exemple, une formation *ad hoc* des médiateurs scolaires a pu être organisée, à leur demande, avec notre appui. Des demandes des établissements de scolarité post-obligatoire sur les auto-mutilations ou les troubles alimentaires ont également été évoquées. Il est également prévu de proposer des formations régulières aux professionnel-le-s de la santé scolaire. Des sensibilisations plus larges, sur la santé psychique et ses déterminants, seront également soutenues. A nouveau, il nous semble primordial de pouvoir soutenir les professionnels non spécialistes de la santé psychique sur leurs besoins concrets, plutôt que d'imposer des thématiques ou modes d'interventions standardisés. Dans une optique d'utilisation efficiente des ressources, les modules mis en place seront ouverts le plus largement possible aux corps de métier potentiellement concernés. Les établissements soutenus seront également encouragés à aller au-delà de la simple sensibilisation, afin d'intégrer la prévention/promotion de la santé de manière globale et pérenne. Ces formations brèves sont donc à considérer également comme des « portes d'entrées ». Parallèlement, un modeste « programme de formation continue santé psychique » pourra être élaboré et promu par le PAC en fonction des opportunités et/ou lacunes constatées. Ceci permettra de mettre en valeur les ressources existantes dans le canton (Infoentraide, Astrame, ANAAP, etc.).

### **I12 Sensibilisation des parents « Il n'y a pas qu'une seule façon d'éduquer »**

*Mesure nouvelle*

*Financée par le PAC santé psychique : oui*

Le réseau Education donne de la force (EDF) est un réseau cantonal réunissant les institutions et associations intéressées à l'éducation des enfants. Elle réunit une soixantaine de membres collectifs engagés de près ou de loin dans le soutien à la parentalité dans des champs aussi divers que l'association des sages-femmes, les écoles des grands-parents, le mouvement de la condition paternelle ou le soutien

lors de l'adoption. Le SCSP souhaite mettre à contribution ce réseau pour améliorer l'atteinte des parents et renforcer leurs ressources et compétences, leur transmettre des informations concernant la thématique de la santé mentale et promouvoir, là où c'est pertinent, une sensibilisation/formation à ce sujet. La première étape sera d'établir un inventaire des offres existantes et le faire connaître activement, de déterminer s'il y a des lacunes ou pas et déterminer dans quelle mesure elles peuvent être comblées. L'opportunité de groupes de paroles « parents » sera également à examiner (en complémentarité avec femmesTISCHE).

### **I13 : Mise en œuvre d'un programme d'intervention autour d'un "hotspot"**

*Mesure nouvelle*

*Financée par le PAC santé psychique : oui*

Les contacts réguliers engagés avec le Centre neuchâtelois de psychiatrie et la police cantonale neuchâteloise ont permis d'identifier, dans le canton, l'émergence d'un « hotspot<sup>1</sup> » en matière de suicide. Sous l'impulsion de la police cantonale, un groupe de travail s'est constitué afin de déterminer ensemble les pistes de prévention possible. Dans le cadre de ce PAC, l'objectif est de finaliser ce travail et de faire une étude de faisabilité, en concertation avec les Service et autorités concernées par la gestion du site, obtenir une décision politique à ce sujet et mettre en œuvre le plan d'intervention décidé.

## **Mesures de mise en réseau**

---

### **R1 : Commission cantonale de psychiatrie et de santé mentale**

*Mesure existante*

*Financée par le PAC santé psychique : oui*

La commission cantonale de psychiatrie et de santé mentale est une commission pérenne du Conseil d'Etat, mentionnée dans la loi de santé. Elle réunit une quinzaine de membres d'horizons professionnels variés et officie en tant que « comité de pilotage » du PAC.

### **R2 : Réseau cantonal de santé mentale et de prévention du suicide**

*Mesure existante*

*Financée par le PAC santé psychique : partiellement*

---

<sup>1</sup> Un hotspot est l'appellation donnée à un lieu spécifique, accessible et en général public fréquemment utilisé pour des tentatives de suicide et est identifié par le public dans ce sens (traduction librement adaptée de Interventions to reduce suicides at suicide hotspots: a systematic review, Georgina Cox et al, BMC Public Health 2013, accessible sous <http://bmcpublichealth.biomedcentral.com/articles/10.1186/1471-2458-13-214>)

Le Service de la santé publique anime un réseau en lien avec la santé mentale au sens large, notamment par la tenue à jour d'un inventaire des acteurs (actuellement sur [santepsy.ch](http://santepsy.ch)), l'envoi régulier d'informations et l'organisation de lieu d'échange, de sensibilisation et de discussion. Cela se fait également au travers des activités générales de mise en réseau promotion de la santé (voir R3).

Néanmoins, la mise en réseau en matière de prévention du suicide a été identifiée par le canton comme une thématique prioritaire, d'une part en raison de son impact sur la santé, d'autre part en raison du développement récent de nombreuses initiatives publiques et privées. Le besoin d'une coordination renforcée spécifique s'est donc fait sentir. Cela sera fait par des rencontres régulières, sous l'égide du PAC, avec les acteurs principalement concernés (CNP, Stop Suicide, Pro Juventute, Parlons-en, etc.) sans cependant qu'une appellation spécifique à ce réseau ne soit communiquée, afin de maintenir l'accent sur la mise en réseau globale.

Une mesure complémentaire de cette mise en réseau sera également de confier à Parlons-en, qui est l'association neuchâteloise de prévention du suicide, l'organisation en collaboration avec les autres acteurs concernés, d'une rencontre thématique annuelle, sous forme de conférence par exemple. Cela permettra également de renforcer l'association, dont l'objectif est notamment le soutien des personnes et/ou les proches concernés par la problématique suicidaire. Cela soutient également l'objectif de déstigmatiser et faire connaître nos messages, de manière complémentaire aux aspects de formation des professionnels et aux aspects de communication plus large style « campagne ».

### **R3 : Activités cantonales de mise en réseau « promotion de la santé »**

#### *Mesures existantes*

#### *Financées par le PAC santé psychique : intégré partiellement dans RH*

De manière générale, le SCSP anime le réseau de la promotion de la santé, notamment grâce à des activités régulières permettant aux professionnels de se rencontrer, d'échanger, de résoudre ensemble des questionnements communs. Sous forme de grand colloque annuel, d'échanges plus informels autour d'un petit déjeuner ou de groupes de travail spécifiques, la thématique de la santé mentale est largement prise en compte lors de ces moments d'échange, qui se veulent néanmoins transversaux en matière de promotion de la santé. Ces activités touchent les professionnel-le-s en lien avec la PPS, mais également les communes et les membres du Conseil de santé et de la Commission parlementaire de la santé.

### **R4 : Coordination au niveau intercantonal**

#### *Mesures existantes*

#### *Financées par le PAC santé psychique : intégré partiellement dans RH*

La coordination au niveau intercantonal reste également un objectif majeur, notamment via la CPPS, l'ARPS, le Réseau suisse santé psychique, le groupe de travail latin et la participation aux journées de mise en réseau de Promotion santé suisse.

### **Pour toute information complémentaire**

**Direction stratégique :**

Lysiane Ummel Mariani  
Déléguée à la promotion de la santé  
Service de la santé publique  
Rue Pourtalès 2  
2000 Neuchâtel  
032 889 52 19  
[Lysaine.mariani@ne.ch](mailto:Lysaine.mariani@ne.ch)

**Direction opérationnelle :**

Joanne Schweizer Rodrigues  
Chargée de programme  
Service de la santé publique  
Rue Pourtalès 2  
2000 Neuchâtel  
032 889 52 35  
[Joanne.schweizer@ne.ch](mailto:Joanne.schweizer@ne.ch)

PAC santé psychique Neuchâtel - Annexe 3 - Budget détaillé										
		2017 (6 mois)	2018	2019	2020	2021 (6 mois)	total	Remarques		
<b>Ressources humaines</b>		fr. 30'000.00	fr. 60'000.00	fr. 60'000.00	fr. 60'000.00	fr. 30'000.00	fr. 240'000.00			
	Coordination (Poste 60%)	fr. 30'000.00	fr. 60'000.00	fr. 60'000.00	fr. 60'000.00	fr. 30'000.00	fr. 240'000.00			
	Pilotage SCSP : déléguée PPS et médecin cantonal	fr. -	fr. -	fr. -	fr. -	fr. -		pour mémoire		
<b>Interventions</b>		fr. 50'000.00	fr. 96'500.00	fr. 89'500.00	fr. 89'500.00	fr. 73'500.00	fr. 399'000.00			
I1	Femmes-tisch		fr. 3'000.00	fr. 3'000.00	fr. 3'000.00	fr. 3'000.00	fr. 12'000.00	en complément du budget existant dans A&A, en cas de chgt de statut des animatrices		
I2	Animations en classe ou lieux d'accueil jeunes	fr. 3'000.00	fr. 7'000.00	fr. 7'000.00	fr. 7'000.00	fr. 3'000.00	fr. 27'000.00			
I3	Promotion de la santé psychique des LGBT	fr. 10'000.00	fr. 15'000.00	fr. 15'000.00	fr. 15'000.00	fr. 10'000.00	fr. 65'000.00			
I4	Promotion de la santé à la maison de santé	fr. 5'000.00	fr. 5'000.00	fr. 5'000.00	fr. 5'000.00	fr. 5'000.00	fr. 25'000.00			
I5	Ateliers médias	fr. 2'000.00	fr. 2'000.00	fr. 2'000.00	fr. 2'000.00	fr. 2'000.00	fr. 10'000.00			
I6	Projet Tina et Toni +	fr. -	fr. -	fr. -	fr. -	fr. -	fr. -	inscrit dans A&A		
I7	Analyse des besoins des structures d'accueil parascolaire et des crèches		fr. 5'000.00	fr. 7'500.00	fr. 7'500.00	fr. 7'500.00	fr. 27'500.00	un petit mandat pourra être donné en 2018 pour l'analyse et ensuite un modeste montant à disposition pour la mise en œuvre des recommandations		
I8	Appel à projets pour les structures professionnelles d'animation socioculturelle	fr. 10'000.00	fr. 10'000.00	fr. 10'000.00	fr. 10'000.00	fr. 10'000.00	fr. 50'000.00			
I9	Analyse des besoins pour les enfants dont les parents souffrent de problèmes psychiques		fr. 7'500.00	fr. 10'000.00	fr. 10'000.00	fr. 10'000.00	fr. 37'500.00	un mandat sera donnée sur 2018-2019 environ puis un montant de départ est prévu pour la mise en place de mesures à destination des familles concernées		
I10	Formation "Faire face au risque suicidaire"	fr. 12'000.00	fr. 12'000.00	fr. 12'000.00	fr. 12'000.00	fr. 12'000.00	fr. 60'000.00			
I11	Formations à la carte	fr. 5'000.00	fr. 5'000.00	fr. 5'000.00	fr. 5'000.00	fr. 3'000.00	fr. 23'000.00			
I12	Sensibilisation des parents "Il n'y a pas qu'une seule façon d'éduquer"	fr. 3'000.00	fr. 5'000.00	fr. 10'000.00	fr. 10'000.00	fr. 5'000.00	fr. 33'000.00	l'analyse de l'existant sera fait dans un premier temps, puis un montant est prévu pour la communication et pour soutenir le cas échéant certaines offres pour les parents, style le Patio ou "école des parents"		
I13	Programme d'intervention hotspot	fr. -	fr. 20'000.00	fr. 3'000.00	fr. 3'000.00	fr. 3'000.00	fr. 29'000.00	Budget basé sur 2017: réflexion avec RH existantes, 2018 installation, information et formation, 2019 et suivantes: entretien + poursuite formations dans le cadre des autres mesures du PAC		
<b>Policy</b>		fr. 4'000.00	fr. 5'000.00	fr. 5'000.00	fr. 5'000.00	fr. 3'000.00	fr. 22'000.00			
P1	Distribution de la brochure "Promouvoir la santé dès le plus jeunes âge"	fr. 3'000.00	fr. 4'000.00	fr. 4'000.00	fr. 4'000.00	fr. 2'000.00	fr. 17'000.00			
P2	ANAAP et Infoentraide	fr. 1'000.00	fr. 1'000.00	fr. 1'000.00	fr. 1'000.00	fr. 1'000.00	fr. 5'000.00	L'ANAAP et Infoentraide sont déjà soutenus par le canton à hauteur de presque 250'000 francs. Le montant supplémentaire inscrit ici ne concerne que des activités de communication supplémentaires, en lien avec la déstigmatisation		
P3	Centres de puériculture	fr. -	fr. -	fr. -	fr. -	fr. -	fr. -	Les centres de puériculture sont déjà soutenus par le canton		

P4	Promotion de la santé dans le cadre de la santé scolaire	fr. -	fr. -	fr. -	fr. -	fr. -	fr. -	fr. -	La santé scolaire est déjà financée par le canton et les communes. Des activités supplémentaires dans ce cadre pourront émerger à la rubrique HBI ou formations à la carte.
<b>Mise en réseau</b>		<b>fr. 3'500.00</b>	<b>fr. 4'000.00</b>	<b>fr. 4'000.00</b>	<b>fr. 4'000.00</b>	<b>fr. 3'500.00</b>	<b>fr. 19'000.00</b>		
R1	Copil: Commission de psychiatrie	fr. 500.00	fr. 1'000.00	fr. 1'000.00	fr. 1'000.00	fr. 500.00	fr. 4'000.00		
R2	Réseau cantonal de santé psychique et de prévention du suicide	fr. 3'000.00	fr. 3'000.00	fr. 3'000.00	fr. 3'000.00	fr. 3'000.00	fr. 15'000.00		
R3	Activités cantonales de mise en réseau PPS: colloque, petit déjeuners et newsletter	fr. -	fr. -	fr. -	fr. -	fr. -	fr. -	financées par ailleurs	
R4	Mise en réseau au niveau intercantonal	fr. -	fr. -	fr. -	fr. -	fr. -	fr. -	financé par ailleurs	
<b>Communication</b>		<b>fr. 13'500.00</b>	<b>fr. 25'000.00</b>	<b>fr. 25'000.00</b>	<b>fr. 25'000.00</b>	<b>fr. 17'000.00</b>	<b>fr. 105'500.00</b>		
C1	Santépsy.ch	fr. 2'000.00	fr. 2'000.00	fr. 2'000.00	fr. 2'000.00	fr. 1'000.00	fr. 9'000.00		
C2	Information et sensibilisation des jeunes, des écoles et des lieux de formation	fr. 7'500.00	fr. 15'000.00	fr. 15'000.00	fr. 15'000.00	fr. 10'000.00	fr. 62'500.00	campagne annuelle 10.10, implication interservice sur les réseaux sociaux, frais de matériel, etc.	
C3	Campagne HBI	fr. 2'000.00	fr. 6'000.00	fr. 6'000.00	fr. 6'000.00	fr. 4'000.00	fr. 24'000.00	participation à campagne intercantonale	
	Divers et imprévus	fr. 2'000.00	fr. 2'000.00	fr. 2'000.00	fr. 2'000.00	fr. 2'000.00	fr. 10'000.00		
<b>Total</b>		<b>fr. 101'000.00</b>	<b>fr. 190'500.00</b>	<b>fr. 183'500.00</b>	<b>fr. 183'500.00</b>	<b>fr. 127'000.00</b>	<b>fr. 785'500.00</b>		
<b>Recettes annuelles</b>									
	Soutien PSCH	fr. 45'000.00	fr. 93'000.00	fr. 93'000.00	fr. 93'000.00	fr. 45'000.00		fr. 369'000.00	
	Soutien cantonal SCSP								
	- RH	fr. 30'000.00	fr. 60'000.00	fr. 60'000.00	fr. 60'000.00	fr. 30'000.00		fr. 240'000.00	
	- budget SCSP (mesures de prophylaxie)	fr. 35'000.00	fr. 30'000.00	fr. 38'000.00	fr. 38'000.00	fr. 38'000.00		fr. 179'000.00	
<b>Total recettes annuelles</b>		<b>fr. 110'000.00</b>	<b>fr. 183'000.00</b>	<b>fr. 191'000.00</b>	<b>fr. 191'000.00</b>	<b>fr. 113'000.00</b>	<b>fr. 788'000.00</b>		
	différence recettes-dépenses	fr. 9'000.00	fr. -7'500.00	fr. 7'500.00	fr. 7'500.00	fr. -14'000.00	fr. 2'500.00		
A noter encore que le canton soutient financièrement les organismes suivants, dont les prestations sont directement impliquées dans le PAC, sans les valoriser dans le présent budget									
	Infoentraide (par mesures de prophylaxie)	fr. 30'000.00							
	ANAAP	fr. 211'000.00							
	Centres de puériculture	fr. 218'000.00							
	Dispositif de santé scolaire (RN SCSP)	fr. 60'000.00							
	Soutien cantonal par le biais d'autres services								
	- SPAJ - ligne 147	fr. 50'000.00							
	- COSM - PIC								